

DAVAYAT - LE MAS



Edito du Maire



Mesdames, Messieurs,
Chers Davayaires

Au seuil de cette nouvelle année, l'Équipe Municipale se joint à moi pour adresser, avec ferveur, à chacune et chacun d'entre vous, nos meilleurs vœux de bonheur et de santé. Que 2016 vous apporte joie, réussite, ambition et sérénité : une paisible retraite pour les uns, des projets, de l'emploi et la réussite scolaire pour les autres, la paix, le respect et la sécurité pour tous.

L'équipe municipale souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants, et félicite les heureux parents des six petits Davayaires nés en 2015,

En cette période de vœux, mes pensées les plus émues vont aux proches de celles et ceux qui nous ont quittés ce vendredi 13 novembre. Elles vont aussi à tous ces héros, forces de l'ordre, pompiers, personnels soignants, simples citoyens, qui ont prouvé, une fois de plus, que l'on pouvait compter sur eux.

Notre pays est placé en état d'urgence, nos valeurs sont mises à mal par la folie, la tyrannie d'une minorité dont le seul but est d'anéantir ce que nous avons de plus cher : la liberté, la démocratie. Il nous faut désormais, et pour un certain temps encore je pense, vivre avec cette nouvelle forme de guerre du 21^{ème} siècle en relevant la tête avec fierté, détermination, tolérance mais néanmoins vigilance. Notre douce France, n'est-elle pas le pays des droits de l'homme et du ci-

toyen, n'est-elle pas le pays de la liberté, de l'égalité et de la fraternité ? N'est-elle pas le pays de Voltaire, de Jean Jaurès, de Louis Pasteur, du Général de Gaulle, d'André Malraux, de Robert Badinter, de Simone de Beauvoir, de Marie Curie, d'Édith Piaf, de Françoise Sagan, de Claudie Haighneré et de Simone Veil et plus proche de nous, de la famille Leclanché avec Camille, Simone et Edmond ...

Cette France c'est la vôtre, c'est la nôtre, c'est notre PATRIE.

Côté réforme, après le regroupement des régions, place au regroupement des communautés de communes. Cet été, Monsieur le Préfet nous a présenté son schéma territorial, et nous avons eu la mauvaise surprise de constater que ce projet prévoyait de marier notre communauté de commune avec la communauté de communes de Manzat et d'une partie des communes du sud Menat. Nous avons été interrogés sur ce schéma et à l'unanimité du conseil municipal, avons voté contre ce projet de regroupement, les Ancizes et Saint Georges n'étant pas du tout sur notre bassin de vie. Il revient, désormais, à Monsieur le Préfet de prendre sa décision.

Toutes ces réorganisations, en lien direct avec votre vie quotidienne, se sont effectuées sur fond de baisse des dotations, réduisant par là même, les finances de nos communes. Cette baisse de «train de vie» n'a pas empêché la Municipalité de neutra-

liser la part communale de la taxe d'habitation, en 2015 comme l'année précédente, c'est 0% d'augmentation !

Je vous laisserai découvrir dans le bulletin les chantiers réalisés et à venir. Avec les restrictions budgétaires nous ne pourrions malheureusement pas réaliser le chantier de la rue des Grelettes sur un seul exercice.

Autre chantier important qui a débuté à l'automne, c'est la révision du PLU qui se poursuivra toute l'année 2016 avec notamment une réunion publique pour vous en présenter les lignes majeures.

De l'enthousiasme, des projets, de l'ambition, de la rigueur, de la compétence, de la solidarité pour 2016 : merci aux acteurs économiques, ciment de la richesse du territoire, aux élus, aux agents communaux, à l'équipe éducative, aux associations et à leurs bénévoles, aux professionnels de santé et de services à la personne, à nos pompiers, à la gendarmerie.

Je tiens à saluer nos commerçants et artisans dont vous retrouverez les coordonnées sur le tiré à part et ne doutez pas qu'en cas de besoin vous ferez appel à leur service.

BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE ET RENDEZ-VOUS LE 17 JANVIER POUR LA CÉRÉMONIE DES VŒUX

Bien amicalement

Votre Maire,

Pascal CAILLET

Dans ce numéro :

<i>Edito du Maire</i>	2
<i>La mairie</i>	3
<i>Etat Civil</i>	3
<i>JDC</i>	4
<i>Communes Nouvelles</i>	5
<i>Réduc'eau</i>	6
<i>Informations</i>	7
<i>Compte de résultat 2015</i>	8/9
<i>Point sur les travaux</i>	10>13
<i>PLU</i>	14
<i>Informations diverses</i>	15
<i>École et vie scolaire</i>	16>20
<i>Micro-crèche</i>	21
<i>Accueil de loisirs</i>	22
<i>APE / RAM</i>	23
<i>CCAS</i>	24
<i>Amicale Laïque</i>	25
<i>Associations</i>	26-27
<i>Office du tourisme</i>	28
<i>Assainissement / CLIC</i>	29
<i>Info énergie</i>	30
<i>Téléthon</i>	31

Et en page libre :

Calendrier SBA 2016

Liste des entreprises et artisans

La Mairie vous accueille !

Mireille CARREIRA et
Marilyne LACOSTE
vous accueillent aux heures
d'ouverture au public :



Lundi
de 14 h à 18 h
Mardi
de 9 h à 12 h
Judi
de 14 h à 19 h
Vendredi
de 9 h à 12 h



Le maire peut vous recevoir à la mairie sur rendez-vous.

Pour toute information, le site internet de la mairie est :

www.ville-davayat.com

Location de la Salle Communale



TARIF

- Location aux résidents : 135 €
- Location aux non résidents : 270 €
- Caution : 500 €
- Le lave-vaisselle et l'étuve sont mis à disposition,

Le règlement concernant la location est téléchargeable sur le site de la mairie de Davayat : www.ville-davayat.com et disponible en mairie.



Etat civil

Bienvenue *

- | | | |
|-----------------------------------|--|--|
| ◆ LOURENCO Jade
8 janvier 2015 | ◆ CITERNE Emma, Isabelle, Maria
23 janvier 2015 | ◆ KOSTW Ernest, Antoine, Hubert
18 février 2015 |
| ◆ MULNET Marilyn
11 avril 2015 | ◆ DEMARS Soline
22 avril 2015 | ◆ MELRO Thaïs
3 juillet 2015 |



* Cette liste est peut-être incomplète, toutes les déclarations de naissance n'étant pas forcément transmises à nos services.



Adieu



MECHIN Martine, Marie-Claude
10 juillet 2015

MANGOT Albert
27 août 2015

LAURENT Marcel
1er novembre 2015



**JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ**



**BIENTÔT
16
ANS !**

**PENSEZ AU
RECEN-
SEMENT**

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !**

QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. **L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr
Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants :
pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «catalogue des services», cliquez sur «les démarches», puis, dans la zone «recherche» tapez «recensement citoyen en ligne».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants :
pièce d'identité et livret de famille.

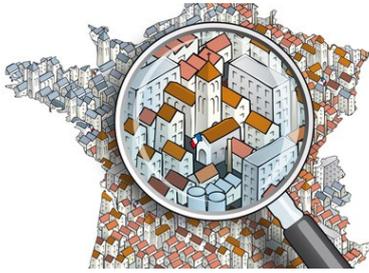
**RENSEIGNEMENTS
ET CONTACTS
AU DOS** →



SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL



Communes Nouvelles



Un point sur les communes nouvelles

Comme beaucoup d'entre vous le savent sans doute, nos voisins cellulois ont créé depuis le 1^{er} janvier de cette nouvelle année une commune nouvelle avec La Moutade : Chambaron sur Morge. Cette information a conduit un certain nombre de nos concitoyens à se poser de nombreuses questions auxquelles nous nous proposons d'essayer de répondre.

La plus fréquente concernait le devenir du RPI Davayat Cellule. Celui-ci, comme il a été rappelé lors du Conseil d'école et lors de réunions entre nos deux communes, n'est pas remis en cause à court terme. Le Maire de Cellule, Philippe Gaillard, en a pris l'engagement. A plus

long terme, suivant le devenir de notre commune et son éventuel regroupement avec une autre commune, il en sera peut-être autrement, mais la fin du RPI ne pourra que se faire dans ce cas que progressivement pour préserver le bien-être de nos enfants.

Pourquoi se poser la question de la création d'une Commune Nouvelle ? Parce que c'est une volonté de l'Etat de diminuer le nombre de collectivités et que pour l'instant elle se fait sur la base du volontariat et de l'incitation. On peut penser que dans le futur de tels processus pourraient être imposés aux Communes plutôt que choisis par elles, c'est pourquoi toutes les « petites » communes sont amenées réfléchir à ce processus.

Création d'une Commune Nouvelle, qui décide ?

La commune nouvelle est une collectivité territoriale qui se substitue à plusieurs communes contiguës. Celles-ci subsistent sous forme de « communes déléguées » reprenant le nom et les limites territoriales de l'ensemble des anciennes communes dont la commune nouvelle est issue, sauf délibération contraire du conseil municipal de la commune nouvelle.

Cette Commune Nouvelle est créée en ce qui concerne la fusion de deux Communes, comme Cellule et La Moutade, à la demande de tous les Conseils municipaux des Communes concernées. Elle peut aussi résulter de la demande du Préfet ou du Conseil Communautaire (en cas de transformation d'une Communauté de Communes en Commune nouvelle) mais doit être approuvée par les Conseils Municipaux.

Il est de toute façon évident qu'un tel processus ne peut résulter que d'un consensus le plus large possible au niveau des élus, mais aussi de la population.

Qu'est-ce que ça change ?

Dans un premier temps, en général, pendant une période transitoire allant jusqu'aux prochaines élections municipales, le Conseil de la Commune Nouvelle est constitué des membres des anciens conseils municipaux. Le nombre de sièges à la Communauté de Communes n'est pas lui non plus modifié. C'est seulement lors des élections suivantes que les règles « normales » s'appliquent.

Sauf avis contraire du nouveau Conseil des Communes déléguées reprenant les limites des anciennes, les communes sont instituées et un Maire délégué est nommé (en général l'ancien Maire de la Commune). Il peut être accompagné de conseillers municipaux délégués. Une annexe de la Mairie est ouverte dans les communes déléguées et continuera à rendre les services d'Etat-civil.

Si c'est le nouveau Conseil de la Commune Nouvelle qui prend l'essentiel des décisions, le Conseil des Communes déléguées lorsqu'il est créé délibère sur l'implantation et le programme d'aménagement des équipements de proximité à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive, et d'information de la vie locale, qu'il gère. Il peut recevoir, par délégation, la gestion de tout équipement ou service de la commune. Il est saisi pour avis des projets de délibération sur les affaires exécutées sur le territoire, il est consulté sur le montant des subventions aux associations, sur l'établissement ou la modification du PLU et sur tout projet d'opération d'aménagement. Il peut demander au conseil de la commune nouvelle de débattre de toute affaire intéressant le territoire, il peut adresser des questions écrites au maire ou encore émettre des suggestions sur le territoire. » (source AMF)

En ce qui concerne les impôts, s'ils diffèrent entre les Communes, une harmonisation doit être réalisée sur 12 ans.

En conclusion, une Commune Nouvelle, pour quoi faire ?

Si l'on excepte les mesures incitatives (dotations supplémentaires), la création d'une Commune Nouvelle s'impose pour des Communes de notre taille comme une nécessité, parce que, comme nous l'avons déjà dit, elle n'est pour l'instant qu'une option et nous laisse donc le choix des communes avec lesquelles entamer ce processus, mais aussi à cause du contexte actuel de regroupements des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) dans lesquelles, pour pouvoir exister, nous devons avoir une taille plus importante. C'est pourquoi cette réflexion doit être menée dans les mois qui viennent.

Le kit économiseur d'eau GRATUIT

Les éléments du kit Réduc'Eau[®]

2 régulateurs de débit aéré

- ◆ Régulateurs de jet autorégulés
+/- 6 litres / minute – Norme NSF

Régulateurs de débit Air/Eau - Recharge Mâle/Femelle 22/24x100 - NSF
Corps Monobloc et Dôme supérieur en HOSTAFORM[®] (HOESCHT) - ACS
Résistance Maxi - Insensible au Calcaire
+/- 6 litres / minute Autorégulé Constant (+/- 4%) sous 3 bars - Jet Aéré

NSF

1 douchette hydro-économe

- ◆ Douchette hydro-économe +/- 10 litres / minute
Classe Z – Chrome / Grise – Picots anticalcaires

Douchette « TINAS » 1 jet – Chrome/Grise – Arrivée Mâle ½ NF ABS – NF EN 1112
1 position Jet Pluie Aéré – Plateau Ø 100mm – ACS
10 litres / minute - Classe iZ - ACS N°10ACCN302 NF-EN 112 N°310-M1-13/2

NF

1 notice de montage

- ◆ Notice de montage détaillée.
Installation rapide, facile et accessible à tous.

1 fiche conseils

- ◆ Fiche conseil avec un descriptif détaillé des gestes à adopter
pour réduire sa consommation d'eau et le montant de ses factures !

1 autocollant stop-pub

- ◆ À coller sur votre boîte aux lettres pour limiter le gaspillage papier

1 boîte cartonnée

- ◆ Le pack Réduc'Eau[®] est monté par les travailleurs handicapés
d'une entreprise adaptée du Puy-de-Dôme



Plus d'informations sur www.reduc-eau.fr

L'eau est notre avenir, économisons-la !

Informations

► Marché :

Quelques producteurs locaux sont présents les vendredis soir de 15h à 19h pour vendre leur production de mars à novembre

La famille Pain, d'Oléron, est également présente pour proposer ses huîtres, les samedis après-midi d'octobre à mars.

Le fleuriste et le marchand de sapins sont là à différentes occasions.

Et pour finir le Pizzaiolo est présent sur la place les dimanches et mercredis soir toute l'année.



► Machine à Pain :

Depuis cet automne, une machine à pain a été installée sur la place de Davayat. Elle est approvisionnée par la boulangerie Duval de Combronde. La commune a mis à disposition l'emplacement ainsi qu'un branchement électrique moyennant une redevance annuelle.

► Arrivée de Dylan.:

Dylan a rejoint les agents municipaux en remplacement d'Alain en fin de contrat. Il est en contrat Avenir avec la commune pendant trois ans et aidera Jean-Luc dans ses tâches quotidiennes. Dylan se spécialisera dans l'entretien d'espaces verts dont il veut faire son projet professionnel. Nous l'accompagnerons dans ce projet en lui organisant un plan de formation. Nous lui souhaitons la bienvenue.

► Arrivée de Mathilde :

Mathilde a rejoint également les agents municipaux en remplacement de Coralie en fin de contrat également. Mathilde a intégré la commune en contrat CAE et elle est affectée au ménage des classes, à la surveillance de la cantine et en renfort au poste d'Atsem (Agent Spécialisé des écoles Maternelles). Nous lui souhaitons également la bienvenue.

► Stationnement :

Dès lors que vous avez des emplacements privés pour stationner vos véhicules, merci de ne pas garer vos voitures sur le domaine public.

► Gens du voyage :

Depuis deux ans que nous avons installé des poteaux en bois aux Coupades, nous n'avons pas eu d'envahissement de ce terrain par les gens du voyage. Cette année ils nous ont demandé l'autorisation de stationner vers le point propre et pour pouvoir bénéficier d'un branchement provisoire d'eau et d'électricité, ils ont effectué un don au CCAS.



► Déneigement :

En 2015, nous n'avons pas eu besoin de déneiger, et tant mieux. Si cet hiver le besoin s'en faisait sentir, le déneigement serait assuré par M. Demay agriculteur sur la commune, une convention ayant été signée afin de pouvoir utiliser l'étrave communale sur le domaine public.

► Décoration des sapins de Noël :

Un remerciement particulier, aux habitants du village qui ont pris l'initiative de décorer les sapins se trouvant sur la place et au Mas, ainsi qu'aux enfants du centre de Loisirs qui ont également participé à ces décorations.

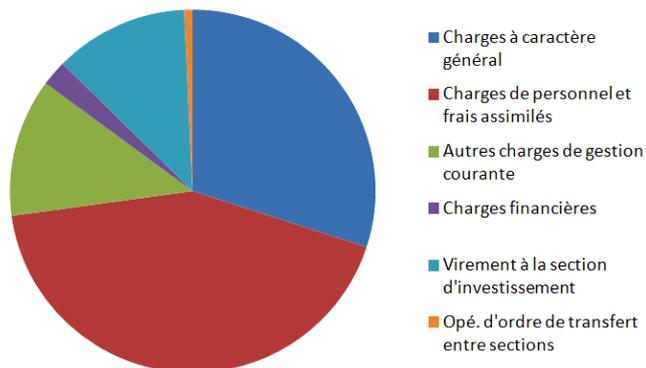


► Plan Vigipirate :

Suite aux attentats du vendredi 13 novembre, nous avons renforcé la vigilance aux abords de l'école et de la crèche. **Nous vous demandons de ne pas stationner devant ces établissements.**

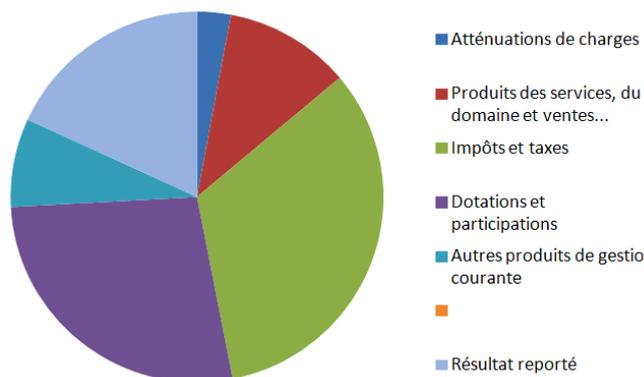
Compte de résultat 2015

Section de fonctionnement

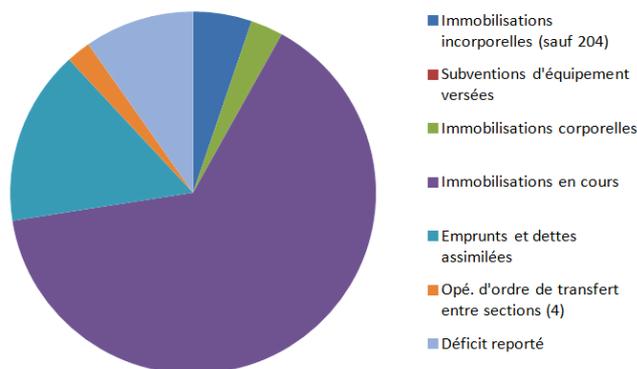


Dépenses	
Charges à caractère général	116181,43 €
Charges de personnel et frais assimilés	165 992 €
Autres charges de gestion courante	47 659 €
Charges financières	8 800 €
Virement à la section d'investissement	46 000 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2869,17 €
TOTAL	387 501,60 €

Recettes	
Atténuations de charges	11 000 €
Produits des services, du domaine et ventes	42 500 €
Impôts et taxes	128 044 €
Dotations et participations	105 445 €
Autres produits de gestion courante	29 900 €
Résultat reporté	70 312,60 €
Total	387 501,60 €

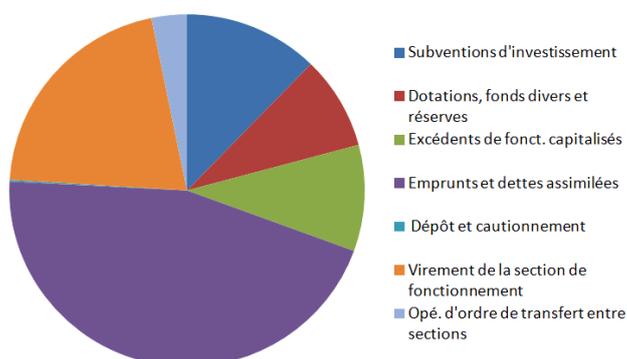


Section d'investissement



Dépenses	
Immobilisations incorporelles	11 500 €
Subventions d'équipement versées	0 €
Immobilisations corporelles	6 340 €
Immobilisations en cours	142 469,17 €
Emprunts et dettes assimilées	34 460 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 750,80 €
Déficit reporté	21 505,72 €
Total	221 025,69 €

Recettes	
Subventions d'investissement	27 150 €
Dotations, fonds divers et réserves	18 900 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	21505,72 €
Emprunts et dettes assimilées	100 000 €
Dépôt et cautionnement	350 €
Virement de la section de fonctionnement	46 000 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 119,97 €
Total	221 025,69 €



Pour mémoire

Taux des contributions directes votées par le Conseil Municipal (2009-2015)



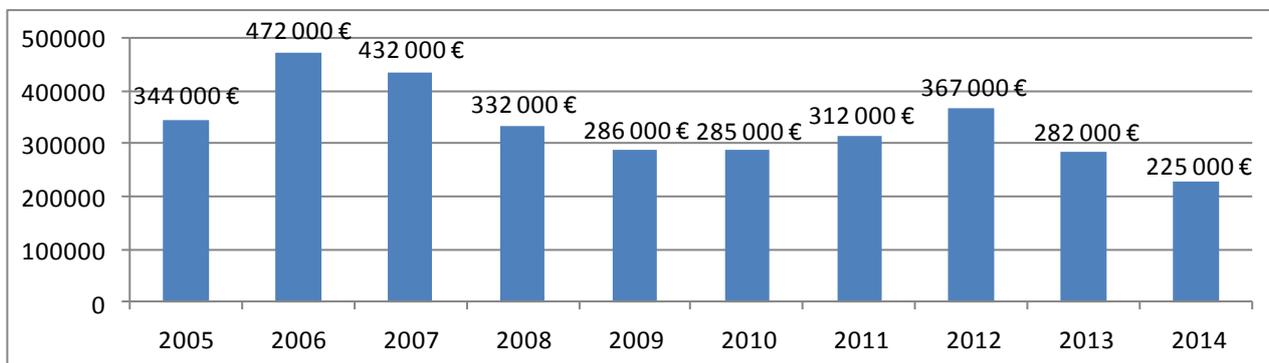
Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taxe d'habitation DAVAYAT	9%	9%	9%	9,09%	9,09%	9,09%	9,09%
Taxe d'habitation Moy. Strate Nat.	11,19%	11,32%	11,35%	11,49%	11,71%	11,8%	NC
Taxe foncière Bati DAVAYAT	15,82%	15,82%	15,82%	15,98%	15,98%	15,98%	15,98%
Taxe foncière Bâti Moy. Strate Nat.	15,63%	15,79%	15,82%	15,75%	15,75%	15,62%	NC
Taxe foncière Non bâti DAVAYAT	61,81%	61,81%	61,81%	62,43%	62,43%	62,43%	62,43%
Taxe foncière Non bâti Moy. Strate Nat.	45,48%	45,97%	46,03%	45,84%	45,65%	45,16%	NC



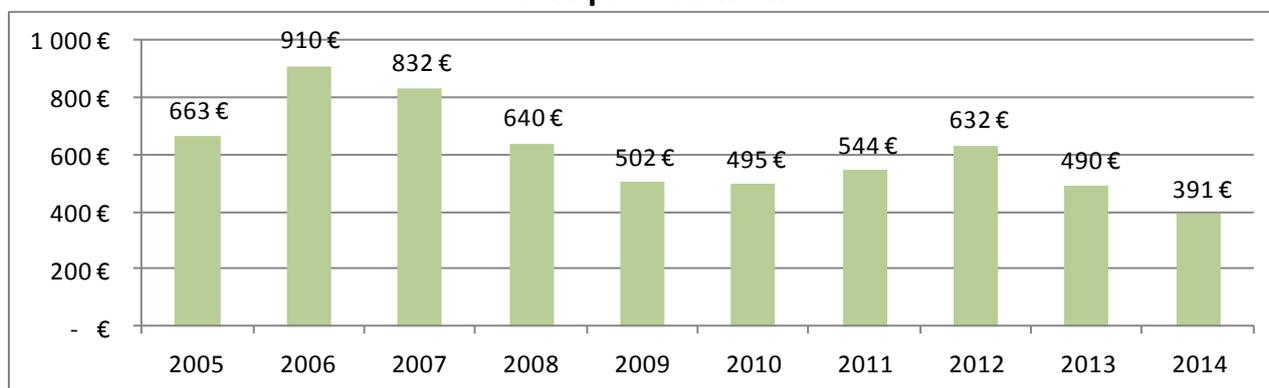
Strate : communes de 500 à 2 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (TPU)

Endettement de la commune (période 2005-2014)

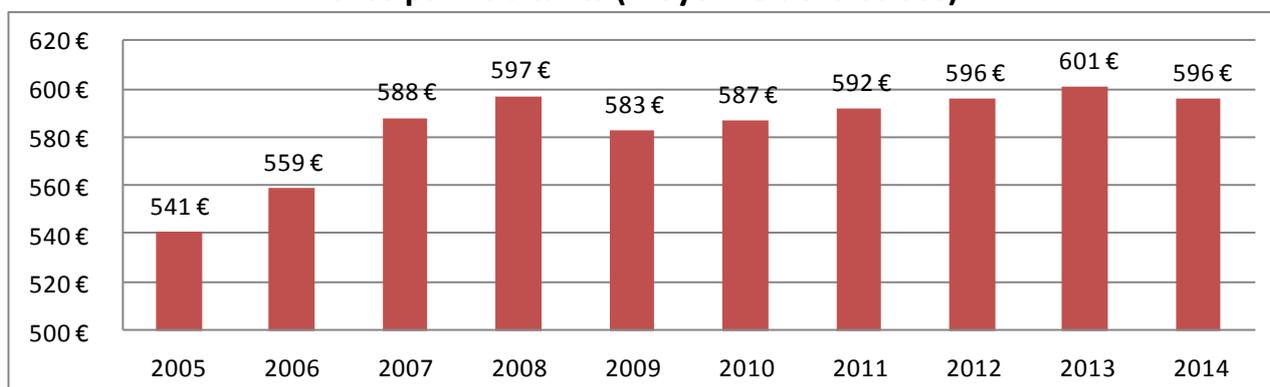
Encours de la dette au 31 décembre (en €)



Euros par habitants



Euros par habitants (moyenne de la strate)



Point sur les travaux

Les travaux réalisés cette année sur la commune ont été volontairement limités pour pouvoir financer un projet qui va mobiliser notre investissement sur plusieurs années. Ce projet dont nous avons parlé dans le bulletin de l'année dernière est celui de la réfection de la rue des Grelettes et des rues avoisinantes. Nous aurons l'occasion de développer ces travaux futurs un peu plus loin dans cet article. Toutefois certains travaux et investissements ont été réalisés au cours de l'année 2015.

► Cimetière :

Comme annoncé, le cimetière de notre commune accueille maintenant 5 caves-urnes.

Les caves-urnes sont des éléments en béton de 50cm x 60 cm, recouverts d'une dalle de béton, destinées à recevoir chacune 4 urnes funéraires. Ces caissons sont enchâssés dans un élément préfabriqué de 1m x 1m.

Les caves-urnes sont mises à disposition des habitants de Davayat, ou des personnes payant un impôt sur la commune, pour une durée de 30 ou de 50 années. Le tarif et le règlement concernant cet espace cinéraire ont été adoptés lors du Conseil municipal du 5 novembre 2015.

La cave-urne fournie comprend l'emplacement, le caisson en béton, la dalle de couverture.

Les acquéreurs pourront, sur cette dalle, élever un monument funéraire à la taille de celle-ci.

Il devra comporter obligatoirement soit le nom du défunt soit le nom de la famille.

La cave-urne reste la propriété de la commune à la fin de la concession si celle-ci n'est pas renouvelée ou si elle est vidée de son contenu suivant le règlement consultable en mairie.

Pour faire face aux changements dans la pratique des obsèques, pour permettre le choix de la sépulture, cet ensemble a été complété par un jardin du souvenir destiné à la dispersion des cendres. Le jardin du souvenir comporte un espace destiné à recevoir les cendres des défunts, un banc et une colonne. En cas

de dispersion des cendres, la mairie fournira une plaque vierge destinée à être apposée sur la colonne. La gravure du nom de la personne dont les cendres ont été ainsi dispersées. C'est le personnel communal qui posera la plaque sur la colonne

C'est une obligation légale afin de pérenniser la mémoire des défunts.

Tarifs :

Concession à 30 ans : 400 €

Concession à 50 ans : 700 €

Dispersion des cendres, fourniture et pose d'une plaque nominative : 85 €

Ne pas oublier de consulter le règlement pour ce qui concerne les monuments et les dépôts de fleurs ou autres objets liés à une inhumation.

Montant des travaux réalisés par l'entreprise Dabrigeon : 7000 € sur 2 exercices (2015/2016).



► Gestion du Cimetière :

Dans le cadre de l'évolution des pratiques funéraires, la crémation est en constante et rapide évolution. Afin d'y faire face, le législateur a précisé le statut et la destination des cendres à travers la Loi 2008-1350 du 19 décembre 2008 qui a modifié plusieurs articles du Code Civil, du Code Pénal et du Code Général des Collectivités Territoriales.

Diverses dispositions ont changées. On ne peut plus :

diviser les cendres (entre membres de la famille, par exemple), conserver une urne chez soi, disperser des cendres en pleine nature sans en faire préalablement la déclaration à la commune de naissance du défunt, déposer une urne dans une décharge publique.

En revanche, il est possible, dans un cimetière ou un espace cinéraire, de :

déposer une urne dans une case de co-

lumbarium ou une cave-urne, inhumer une urne dans une sépulture, sceller une urne sur un monument funéraire, disperser les cendres sur l'espace de dispersion (jardin du souvenir).

Il demeure interdit de procéder à une dispersion sur la voie publique.

Notre collectivité a fait l'acquisition cette année d'un logiciel de gestion de l'espace du cimetière. Toutes les données existantes ont été intégrées par le secrétariat de la commune.

Ceci permet d'ores et déjà de gérer au mieux cet espace et évitera de regrettables décisions.

Le secrétariat a reçu comme il se doit une formation à l'utilisation de ce programme.

► Gestion des déchets du cimetière :

Comme vous avez pu le constater la case qui recevait les déchets du cimetière a été vidée et détruite. Elle était devenue, à la suite de nombreuses incivilités, un dépôt ou l'on trouvait tout ce qui normalement aurait dû être conduit en décharge. Merci donc à ceux qui ont permis de solutionner ce problème au moindre coût pour la collectivité. Pour mettre les déchets verts du cimetière (exclusivement) nous avons mis en place un bac bleu du SBA. Il se trouve dans l'ancien cimetière à côté du point d'eau.

► Opération Cocon 63 :

Nous vous avons parlé l'année dernière de cette opération d'isolation des combles initiée par l'ancien Conseil Général.

Afin de réduire les coûts pour les communes, le Conseil général et l'Aduhme ont négocié un partenariat avec TOTAL et ses Certificats d'Economie d'Energie, permettra de financer 30 à 60 % du montant des travaux d'isolation.

Le Conseil général, à travers ce groupement de collectivités, a souhaité jouer la carte de la solidarité des territoires puisqu'il permet à toutes les communes adhérentes, quels que soit leur taille et le nombre de bâtiments à isoler, de bénéficier des mêmes coûts de travaux.

Il visait, par un marché important, à obtenir des prix intéressants pour isoler les

combles des bâtiments **communaux** afin de réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Pour notre commune, c'est chose faite depuis novembre. Les combles de l'ancien presbytère ont été isolés par un soufflage de laine minérale.

Nous espérons donc que les locataires y trouveront un confort accru et qu'ils verront également une diminution de leur facture de chauffage.

Par souci d'économie, nous avons retenu la laine de roche plutôt que l'isolant biosourcé qui utilise des matières premières d'origine végétale ou animale ou qui valorisent des déchets (vêtements usagés...). En effet cet isolant est incompatible avec la laine de verre qui avait été utilisée lors de la rénovation de cet immeuble. Il aurait fallu la faire enlever par une entreprise spécialisée. La laine de roche étant compatible, elle est venue recouvrir l'ancienne isolation. Cette opération a été réalisée par l'entreprise Mazet.

Nous avons abandonné l'isolation des combles de l'ancienne école, le bâtiment dans sa configuration actuelle présentant trop de problèmes techniques.

Montant des travaux : 3003,83 € TTC répartis sur 2 exercices : 2015/2016.



► Restaurant scolaire/ salle communale :

Elle manquait vraiment de fraîcheur, celles et ceux qui avaient peints les murs la dernière fois sont devenus des adultes, mais quid du devenir de cette salle ? La commission départementale de sécurité commence à nous demander (gentiment pour le moment) des documents que nous ne pouvons fournir comme par exemple un essai de charge de la dalle qui supporte le bâtiment ou le plan et la constitution de la charpente... Bref, elle ne durera sans doute pas encore autant qu'elle a vécu. Il n'empêche que nous n'aurons pas une nouvelle salle l'an prochain, nous avons donc décidé de lui donner un coup de jeune, cet été, avec des travaux en régie. D'après les échos que nous en avons eu cela semble donner satisfaction ; en atten-

dant mieux (espérons) Montant des fournitures : 751,72 € TTC

Le réfrigérateur n'était plus adapté, les plats et grilles utilisés par le prestataire qui livre les repas ne rentaient pas directement à l'intérieur et il fallait décharger les contenus avant de les ranger dans le frigo. Les personnes qui louaient la salle souhaitaient avoir également un appareil plus important. Pour la rentrée de septembre un appareil neuf de collectivité a été acheté pour un montant de 1137 € TTC avec 2 grilles supplémentaires gratuites, fruit du travail de notre négociateur, dont nous taïrons le nom, comme d'ailleurs bien des membres de l'équipe municipale et d'autres personnes de la commune qui oeuvrent en toute discrétion pour le village. Qu'ils en soient remerciés.

► Ecole :

La seconde classe de la nouvelle école a été, elle aussi, équipée de rideaux pare soleil pour la protection des enfants lorsque le soleil est bas sur l'horizon. Montant de cet équipement : 1325 € TTC.

Les anciens WC ont été démolis pour faire place au rangement des produits d'entretien qui étaient stockés dans la chaufferie, trop facile d'accès pour les enfants.

En cours actuellement, le projet de rénovation du rez-de-chaussée de l'ancienne école :

- Remplacement des fenêtres côté rue
- Dépose des dalles en pierre de Volvic confection d'une chape
- Pose d'un revêtement de sol sur tout le rez-de-chaussée

- Remplacement des portes intérieures pour mise aux normes handicap

- Travaux de plomberie pour point d'eau et création d'un sanitaire enfant intérieur
- Amélioration de l'installation électrique (modification alarme incendie, détecteur de présence, réfection de l'éclairage)

Toutes ces opérations font l'objet de demandes de devis afin de présenter un dossier de demande de subvention avant fin 2015.

► Atelier municipal :

Malgré quelques soucis mineurs le tracteur de la commune tient toujours le choc. Nous avons donc abandonné, pour le moment, le projet de le remplacer.

Nous avons investi dans une remorque

deux essieux et rampes d'accès pour la tondeuse auto-portée. Ce qui permettra au personnel communal de se rendre, en sécurité par la route, avec la tondeuse jusqu'au Mas ou à un autre bout du village.

Montant de l'investissement : 1150 € TTC



► Mise aux normes accessibilité bâtiments publics :

Pour se mettre en conformité avec la loi concernant l'accès des bâtiments publics aux personnes handicapées, notre communauté de communes a fait réaliser une étude sur toute l'étendue de sa compétence.

Le diagnostic ayant été ainsi posé pour notre commune, nous avons mis en place un programme d'actions qui va s'étaler jusqu'en 2018.

Ces mises à niveaux concerneront pour partie, une nouvelle signalisation verticale et horizontale et la création de rampes d'accès pour la Mairie, le restaurant scolaire et la salle P Mosnier. Les rampes seront réalisées en dernier, nous y verrons peut être plus clair sur le devenir de notre commune et de la communauté de communes à ce moment-là.

► Rue des Grelettes :

Rappel :

Le réseau d'assainissement est à la charge du Syndicat Morge et Chambaron.

Le réseau d'eau potable est à la charge du SIAEP Plaine de Riom.

Le réseau d'eau pluviale est à la charge exclusive de la Commune.

La SEMERAP n'est que le prestataire qui entretient et gère ces réseaux pour le compte des 2 syndicats et de la commune.

Le réseau électrique est à la charge du SIEG comme celui de l'éclairage public qu'il subventionne à 50%.

La voirie est de la compétence de la communauté de commune. Cependant c'est la

commune qui décide de son programme de voirie. Chaque année une somme est attribuée à chacune des communes qui la composent pour leurs travaux de voiries.

C'est avec cette somme qu'est réalisé la réfection de nos rues. Si cette enveloppe n'est pas suffisante en regard des travaux à accomplir, la commune a plusieurs options : soit elle cumule sur plusieurs années sa dotation, soit elle abonde de la différence par fond de concours, soit elle fait un mix des deux.

Le projet complexe va mobiliser pendant plusieurs années les capacités d'investissement de la commune. Le projet intéresse les voies suivantes : rue des Grelettes, rue du Jeu de boules, rue de Quinsat, place du jeu de boules, rue de la Liberté, rue Belin.

Dans ces voies il reste encore des branchements en plomb. Le SIAEP de la Plaine de Riom a programmé parallèlement le renouvellement de ces branchements d'eau potable.

Le réseau d'assainissement unitaire situé dans l'emprise de ces différentes opérations est vétuste.

Le SIA Morge et Chambaron (assainissement) et la commune vont profiter de l'important programme de travaux pour réaliser la mise en séparatif du secteur.

Les rues concernées par ces travaux sont les suivantes :

- Rue des Grelettes
- Rue du Jeu de Boule
- Rue Quinsat
- Place du jeu de Boules
- Emprises des rues de la Liberté et Belin

Actuellement, les habitations situées rue des Grelettes et rue du Jeu de Boules sont raccordées sur un réseau unitaire en mauvais état.

Le passage caméra réalisé en février 2014 a mis en évidence un nombre important de défauts de type branchements pénétrants, dégradation de surface, fissures, etc...

Au regard de l'encombrement du sous-sol, de l'étroitesse des rues et des différents projets, il est opportun de profiter de ces opérations pour prévoir le remplacement de ce réseau d'assainissement vétuste.

Il conviendra donc de remplacer totalement le réseau unitaire des rues précitées par un réseau type séparatif afin d'éviter des surcharges hydrauliques, qui nuisent à la qualité de traitement de la station d'épuration des Martres sur Morge.

Les travaux d'assainissement se feront conformément aux aménagements de voirie prévus par la commune.

Dans ces rues, un réseau d'assainissement et un réseau de collecte des eaux pluviales seront créés. Lors du passage de ces nouvelles canalisations, les branchements existants seront repris avec mise en place de 2 tabourets de branchement (1 pour l'assainissement et 1 pour le pluvial). Les propriétaires devront séparer leurs effluents.

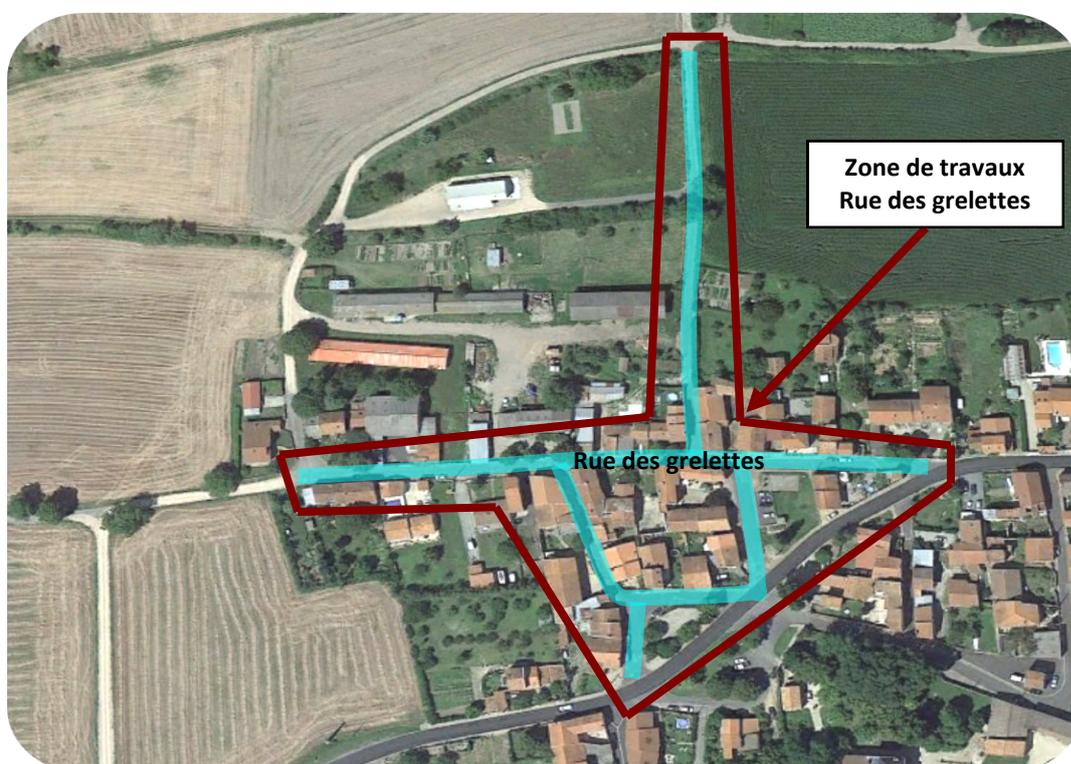
L'exutoire des eaux pluviales sera le fossé se trouvant en limite de Davayat/Beauregard-Vendon au bout de la rue de Quinsat.

Le point de collecte de ces eaux se fera au carrefour de la rue des Grelettes et du chemin de Quinsat.

Le relevé topographique a mis en évidence la faible pente de la rue des Grelettes. Ceci a pour conséquence des fouilles plus profondes pour la canalisation de collecte des eaux de pluies. Dans un premier temps nous avons pensé pouvoir amener ces effluents par une canalisation pour partie busée et pour partie en fossé. Compte tenu de la profondeur du réseau, ce ne sera pas réalisable pour des raisons évidentes de sécurité et d'emprise trop importante. Toute la longueur de ce chemin sera donc busée, ce qui représente un surcoût important.

Le réseau électrique sera enfoui et les branchements repris, tout comme le réseau France télécom.

Avec le concours du SIEG l'éclairage public sera repensé et de nouveaux lampadaires seront installés.



► **Important :**

Les agents du SIEG vont prendre contact avec les personnes concernées par la modification de leur branchement électrique (enfouissement) et éclairage public (candélabres en applique sur certaines façades). Nous vous demandons de leur réserver le meilleur accueil possible. Les travaux de modifications des branchements sont réalisés gratuitement. D'un autre côté, vous aurez bien noté que vos réseaux pluvial et assainissement devront être séparés à vos frais jusqu'au tabouret de branchement, en limite de votre propriété. Vous aurez donc sans doute à faire des travaux de terrassement, soit en sur-largeur des travaux du SIEG soit en fouille particulière. Si vous êtes intéressés, nous vous engageons à prendre contact, le moment venu, pour réaliser les travaux en même temps et bénéficier de prix compétitifs, le matériel se trouvant sur place. Mais, à vous de décider d'utiliser cette possibilité.

Quand tout cela sera réalisé (nous pensons le faire sur 2 exercices 2016/2017), il ne restera plus qu'à faire les aménagements de surface et le revêtement des chaussées.

► **Maintenant si l'on parlait chiffres :**

Titre	Financier	Montant (TTC)	Subventions attendues (TTC)
Relevé Topographique	Communauté de commune sur dotation Davayat	2 160 €	
Assainissement	Syndicat Morge et Chambaron	186 160,72 €	
Estimatif réseau eau pluvial	Commune de Davayat	197 717,30 €	45672 €
Eclairage public reste à charge		7 546,94 €	
Enfouissement réseau télécom		8 013,60 €	2404,08 €
Enfouissement éclairage public		13 200 €	3960 €
Remise des fouilles réseaux secs		19 800 €	
Voirie revêtements et aménagements Initiaux*		258 444 €	9500 €
Voirie Revêtements retenus**		39 705 €	16 900 € (dotation communautaire)

*La rue des Grelettes et les rues adjacentes sont des rues un peu particulières dans le village. En effet, il y a beaucoup de creux et de bosses, il n'y a pas de réelle unité, pas non plus une perspective urbaine de ces voies. Nous avons donc pensé re-profiler l'ensemble. Créer des trottoirs, des espaces de stationnement redonner à l'ensemble un nouvel aspect plus urbain et par certains aménagements appropriés, réduire la vitesse sur l'axe principal.

Le tableau ci dessus vous donne les coûts. Il faut aussi mettre en parallèle le budget de la commune.

Il faut donc impérativement trouver des économies. Comme il n'est pas question de faire un beau tapis de roulement en surface et des réseaux obsolètes en dessous. C'est donc aménagements de la chaussée et surface de roulement qui vont subir une cure d'amaigrissement pour le moment.

** Sur l'ensemble des voies concernées, les fouilles seront rebouchées avec des graves concassées puis recevront une imprégnation et un enduit tri couches. Les bouches à clés, les regards de visite, les avaloirs et les chambres de tirage France Télécom seront mis à niveau.

L'ensemble devrait donc avoir un aspect homogène, mais ne gommara pas les défauts actuels.

Ce sera tout pour le moment. Nous avons conscience que ce type de revêtement ne durera pas aussi longtemps dans le temps, mais il n'est pas possible de faire plus pour le moment sauf à recevoir l'héritage d'un généreux donateur (si vous en connaissez ...)



Plan local d'urbanisme

► Pourquoi lancer la Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme ?

Le Conseil Municipal a lancé la Révision générale du PLU par délibération du 11 janvier 2015. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'évolution législative récente (Grenelle de l'Environnement, loi ALUR, loi ENE ...), mais également dans le cadre du respect du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays des Combrailles dont fait partie la commune, et qui font que le PLU actuel est devenu obsolète. Il est nécessaire en effet d'adapter le document d'urbanisme communal à ce contexte et notamment dans la perspective de limiter la consommation de l'espace agricole et naturel, de limiter l'étalement urbain, et de définir un projet de développement cohérent répondant aux enjeux et en adéquation avec l'échelle de la commune de DAVAYAT.

La volonté des élus de construire un projet de développement communal respectant l'environnement devra se traduire progressivement dans la définition de la politique locale en matière d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, d'écologie, mais aussi afin de définir les stratégies concernant l'habitat, les déplacements, le développement économique et des services ...

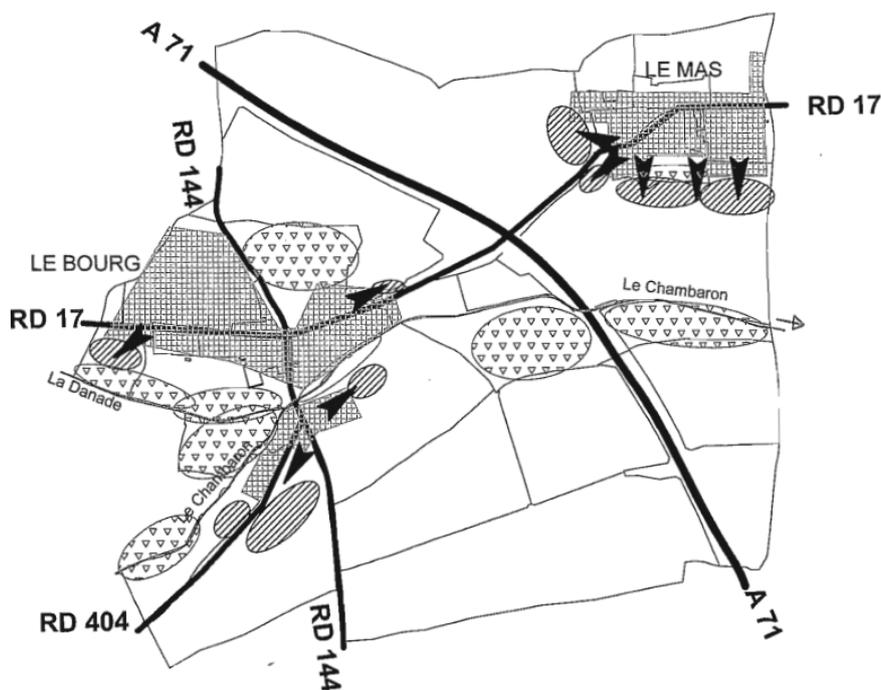
► Calendrier

L'étude a commencé en octobre dernier par la phase d'analyse diagnostic, consacrée notamment à des visites de terrain, à l'analyse de l'environnement communal, à l'analyse de l'évolution de l'urbanisation sur les 10 dernières années, et au bilan du PLU actuel. Cette phase permettra de dégager les enjeux liés au territoire communal afin de déterminer ensuite le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), clé de voûte du PLU. Le PLU s'élabore par ailleurs dans la concertation, avec les différents organismes concernés (services de l'Etat, Communauté de Communes, SMAD des Combrailles, Chambres Consulaires ...) mais également avec le public. C'est pourquoi les différentes étapes de l'étude vous seront présentées régulièrement afin que chacun puisse s'informer et donner son avis sur ce projet important pour la commune.

Deux réunions publiques sont prévues au stade du PADD (d'ici l'été 2016) et au stade de l'avant-projet de PLU (d'ici fin 2016). Des expositions des documents d'étude seront organisées parallèlement en Mairie.

Une enquête publique sera également organisée après consultation officielle des personnes publiques associées normalement avant l'été 2017.

Le Conseil Municipal pourra ensuite approuver le document en fin d'année 2017.



Nettoyage de printemps

Début mars 2015 une vingtaine d'habitants ont répondu présents pour le nettoyage des berges, des chemins et des rues de la commune. Plusieurs containers ont été remplis de divers déchets. Nous tenions encore à les remercier.

Au terme de cette matinée, l'association de pêche de Davayat, ainsi que la Mairie ont offert un apéritif aux bénévoles.

A noter cette année, rendez-vous le **samedi 5 mars 2016 à 9h parking de la mairie.**

Nous espérons vous voir encore plus nombreux (habitants et associations) à venir nous rejoindre, équipés de gants et gilet jaune.



Incivilités

Alors que certains passent du temps à nettoyer la commune, il n'est pas rare de trouver le point de collecte de verre dans un état déplorable.



Aussi, le distributeur automatique de pain a récemment été vandalisée et mis hors service.

Pourquoi piéger certains nuisibles?

L'expansion des populations de renards, de mustélidés (martre, loutres, fouine...), des rongeurs, aquatiques ou non (ragondins...), sont à l'origine de dégâts coûteux et répétitifs dans le Domaine Public, chez les particuliers, les professionnels (agriculteurs, aviculteurs, pisciculteurs, sylviculteurs, apiculteurs) ou dans les enceintes industrielles.

Puisque le bon sens s'impose, cela devient une nécessité, donc un devoir de réguler ces animaux à problèmes qui dévastent nos élevages domestiques (poulaillers, clapiers, pigeonniers, agneaux, chevreux, et même parfois veaux) et dans le même temps, protéger ceux que l'on appelle sauvages (passereaux, gibiers naturels, écureuils et autres).

Nous remercions Patrice Arcoutel, notre piégeur agréé sur la commune, aidé de Bernard Pacaud, tous deux membres de la société de Chasse de Davayat.

Le Piégeur Agréé contribue largement, par ses actions, à la protection et à la sauvegarde des espèces en voie de disparition.

Le mot de l'école

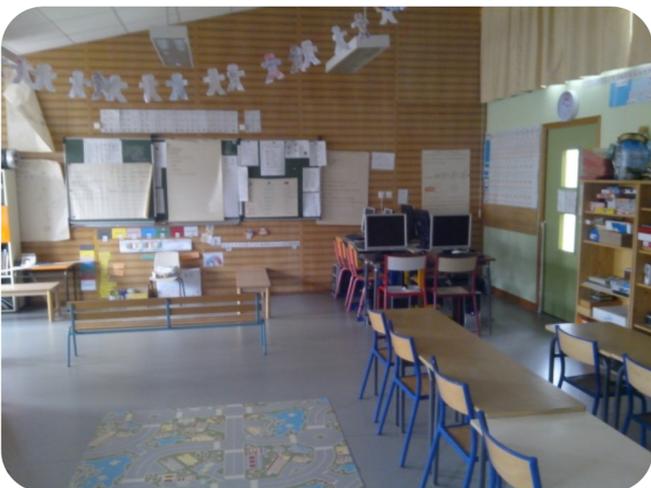
2015 aura été pour les enfants de l'école une année presque comme les autres ponctuée par des moments de recueillement suite aux événements dramatiques.

Si ces actes terroristes sont difficiles à comprendre par les adultes, ils sont encore plus indiscernables par les enfants les plus jeunes. C'est pourquoi à chaque fois, l'équipe pédagogique s'est appliquée à écouter les témoignages des enfants plutôt qu'à les inciter à en parler.

Le dialogue est une dimension essentielle d'une société.

Aujourd'hui, grâce à internet, il est plus facile d'entrer en communication avec une personne au bout du monde qu'avec son voisin. Pourtant c'est avec son voisin que notre vie se construit, c'est avec lui que nous partageons les tracas quotidiens.

Vivre dans un monde virtuel permet soit d'idéaliser une personne, le monde réel soit au contraire, de le critiquer, de le haïr jusqu'à passer à des actes atroces, abominables. Notre société n'est ni bonne, ni mauvaise. Il faut se battre pour l'améliorer mais cela passe d'abord par de petits actes citoyens, l'instruction et l'éducation.



Nos enfants viennent à l'école pour être socialisés, pour partager des événements petits ou grands, pour en parler, pour communiquer. Ils viennent agir ensemble, construire, à un moment donné, une mini société qu'est la classe avec les règles qui la régissent. Ils viennent rencontrer l'autre, entrer en conflit, apprendre à gérer leurs émotions, apprendre l'empathie et se connaître eux-mêmes.

L'école permet au citoyen en devenir de faire ses premières armes et de s'inscrire dans la société à condition que les familles veuillent cette intégration, qu'elles ne favorisent pas l'individualisme de leur enfant.

Grandir, c'est d'abord affronter des frustrations et en tant que parents, il faut accepter que nos enfants connaissent des frustrations à la maison mais aussi à l'école.

Le bonheur se construit à petits pas avec l'autre et à tous les instants mais encore faut-il l'identifier.

C'est pourquoi toutes les actions scolaires sont menées de façon à permettre à nos enfants de partager, de construire un socle commun, une histoire de vies.

En mai 2015, nous avons organisé un voyage scolaire de deux jours et une nuit pour découvrir la ferme pédagogique de « la Moulerette » à Montpeyroux et les plus grands ont dormi au village vacances de Parent. Les enfants ont traité les chèvres, fabriqué du beurre et du fromage. Ils ont nettoyé la laine des moutons, l'ont teint pour fabriquer des toiles... Ils se sont occupés des différents animaux dont les poneys. Le dernier jour, un grand jeu de piste leur a permis de réviser leurs connaissances sur les animaux, les pratiques agricoles...



La vie scolaire



► EDITO :

« Les années passent et ne se ressemblent pas »...j'aimerais vraiment qu'aucune ne soit semblable à celle qui vient de s'écouler ...

Mais quel rapport avec la vie scolaire me diriez-vous.... Le rapport ? L'apprentissage , la connaissance , le savoir , et la liberté. Ce qui fait l'intelligence , celle de la société dans laquelle nous vivons. Dans mon petit édito annuel , avant de vous conter les détails qui rythment notre vie scolaire , je ne pouvais pas mettre en lien les événements qui nous accablent et l'Ecole. L'Ecole qui permet à nos enfants l'apprentissage de la vie et la confrontation au monde. Qui donne accès aux connaissances . Les connaissances qui permettront l'accès au Savoir et au développement de l'intellect . Le savoir qui développe l'Esprit critique. L'Esprit critique qui nous rend libre ... Libre de penser , Libre d'être ce que l'on est , Libre de vivre selon nos valeurs et de faire nos propres choix. Dans notre pays , nous oublions parfois trop vite que l'école fonctionne , et elle fonctionne bien. Elle n'est pas parfaite , ne le sera ja-

mais... Nous croulons sous le poids de visions toujours orientées dans le même sens, celui de voir le verre à moitié vide avant de le voir à moitié plein... La critique est toujours facile , soyons indulgents... Je vous propose une chose pour cette année 2015-2016 : faire en sorte , chacun chez soi , autour de soi , un petit peu tous les jours , oui je sais c'est difficile , de regarder sous le prisme du verre presque plein...

Faisons-le ensemble , c'est ainsi que malgré les épreuves et les difficultés de la vie nous serons un jour sûrement plus forts...ensemble. Je pense à tous les membres de l'équipe de l'école de Davayat, que je remercie pour le travail et l'engagement que chacun confère auprès des enfants scolarisés dans notre école... Oui bien sûr, c'est leur travail ... mais quand même, je vous assure il y a différents moyens de l'exercer !

Nathalie Albisson.

► REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI) CELLULE-DAVAYAT ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Le RPI comprend 6 classes, de la petite section au CM2, réparties sur les deux communes. Les plus petites classes se situent à Davayat, les plus grandes à Cellule. Allant de la petite section au CE1 cette année, l'équipe éducative de l'école de Davayat comprend des enseignantes , une ATSEM (agent territorial au service des écoles maternelles) , un agent de cantine, deux agents polyvalents et du personnel de la communauté

de communes mis à la disposition de la mairie. Un des agents polyvalent est en contrat aidé par l'Etat, son salaire est en parti pris en charge par l'Etat.

Chaque site comprend 3 classes de plusieurs niveaux. La répartition des niveaux dans les classes se faisant en fonction des effectifs, elle est donc amenée à évoluer d'année en année.

Le RPI existe grâce à la collaboration qui s'effectue entre les deux équipes enseignantes et les deux collectivités. Chaque collectivité appartenant à une communauté de communes différente, n'ayant pas les mêmes moyens et les mêmes compétences, la collaboration se doit d'être efficace afin de ne pas léser l'une ou l'autre école.

Les locaux de l'école de Davayat hébergent l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et la garderie, qui sont de compétences intercommunales. Cette année, l'accueil des enfants sur les temps du mercredi après-midi et des vacances scolaires, se fera dans les locaux les plus récents de l'école, afin de permettre un accès plus simple et sécurisé aux sanitaires.

Avec ces locaux plus agréables et adaptés à l'accueil des enfants, le travail des agents d'encadrement de la communauté de communes l'est également ,ce qui leur permet de travailler dans de meilleures conditions. Qualité de travail accrue, qualité d'accueil également... Ces agents sont des professionnels qualifiés et de qualité , ils interviennent également auprès des enfants dans le cadre des TAP (temps d'activités périscolaires) .En collaboration avec le service

jeunesse de la communauté de communes, nous avons fait le choix d'assurer une continuité dans l'accompagnement de l'enfant tout au long de la journée; c'est la raison pour laquelle les agents de la garderie et de l'ALSH travaillent aussi en TAP, accompagnent au bus, encadrent lors du temps de restauration scolaire... Cette continuité est essentielle pour assurer un sentiment de sécurité aux enfants et notamment aux plus petits. Les agents se connaissent bien, travaillent en équipe et communiquent facilement d'un service à l'autre. Les TAP continuent de satisfaire les utilisateurs.

► L'EQUIPE ENSEIGNANTE :

Davayat :

Directrice : Mme Nathalie Gay, accompagnée de Mme Catherine Monge et Mme Moulin-Sol

Téléphone : 04 73 63 52 12

Cellule :

Directrice : Mme Anne Guillot , accompagnée de Mme Christelle Reilhac et Mme Ombeline Bisiaux

Téléphone : 04 73 97 27 20

► PERSONNEL COMMUNAL :

Le personnel communal qui intervient auprès des enfants à l'école de Davayat, travaille en étroite collaboration avec les enseignants et les élus en charge des affaires scolaires.

L'équipe est composée d'une ATSEM et d'un agent polyvalent, qui encadrent les enfants des deux classes de maternelle, aidant lors des activités scolaires, et tout au long de la journée, lors de la restauration, des TAP, de la sieste...

Elles peuvent accompagner lors des sorties ou voyages scolaires.

L'année dernière, deux AT-SEMS composaient l'équipe encadrante, l'une d'entre elle a quitté son poste en novembre pour d'autres projets.

La cantinière est formée aux normes HACCP, obligatoires en restauration collective, et aux normes d'hygiène à respecter lors de la manipulation des aliments et du nettoyage du mobilier.

En renfort depuis plusieurs années, la commune travaille avec un agent recruté en emploi aidé (CAE), qui intervient sur le poste de ménage dans les locaux scolaires, et auprès des enfants de façon ponctuelle, notamment lors d'une absence temporaire au sein de l'équipe. Cette solution nous permet un moindre recours au travail temporaire, indispensable mais plus coûteux pour la commune. Malheureusement ces emplois aidés sont limités dans le temps, nous obligeant à recruter une personne différente tous les 2 ans.

► ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Depuis la rentrée de septembre 2015, les heures des TAP ont changé, passant de $\frac{3}{4}$ d'heure par jour sur 4 jours, à 1 heure par jour sur 3 jours (lundi-jeudi-vendredi). Afin de permettre aux enfants de se rendre à la piscine un trimestre par an, les TAP devaient être mis en suspens le jour de la sortie. C'est donc afin de se libérer des TAP un après-midi par semaine pour la piscine ou pour tout autre sortie que nous avons décidé avec l'équipe enseignante de caler les TAP sur 3 jours; Mais c'est également parce qu'avec une plage horaire plus longue, le travail des animateurs s'en trouve facilité,

HORAIRES DES RAMASSAGES SCOLAIRE DU R.P.I.

Arrêts Aller MATIN L.M.M.J.V.	HORAIRES
CELLULE Rue du stade	7h45
PONTMORT Place des acacias	7h50
PONTMORT Bellevue <i>arrivée</i>	7h52
PONTMORT Bellevue <i>départ</i>	7h54
PONTMORT Limagne	7h57
SAULNAT Rue du Lavoir	8h03
MAS DE DAVAYAT <i>arrivée</i>	8h08
MAS DE DAVAYAT <i>départ</i>	8h11
DAVAYAT <i>arrivée</i>	8h12
DAVAYAT <i>départ</i>	8h16
ECOLE DE CELLULE	8h21

Arrêts Retour SOIR L.M.J.V.	HORAIRES
ECOLE DE CELLULE	16h35
DAVAYAT Parking Mairie <i>arrivée</i>	16h40
DAVAYAT <i>départ</i>	16h50
LE MAS	16h55
CELLULE Rue du Stade	16h58
PONTMORT Place des acacias	17h03
PONTMORT Bellevue <i>arrivée</i>	17h05
PONTMORT Bellevue <i>départ</i>	17h08
PONTMORT Limagne	17h11
SAULNAT Rue du Lavoir	17h18
CELLULE	17h20

Arrêts Retour Mercredi Midi	HORAIRES
ECOLE DE CELLULE	11h35
DAVAYAT <i>Arrivée</i>	11h40
DAVAYAT <i>Départ</i>	11h50
MAS DE DAVAYAT	11h53
CELLULE Rue du Stade	11h56
PONTMORT Place des Acacias	12h02
PONTMORT Bellevue <i>Arrivée</i>	12h04
PONTMORT Bellevue <i>Départ</i>	12h07
PONTMORT Limagne	12h10
SAULNAT Rue du Lavoir	12h17
CELLULE	12h19

té, et les enfants moins bousculés.

Les horaires de l'école sont les suivants :

Les lundis - jeudis - vendredis, 8h30 - 11h45 et 14h45 - 16h30 pour les maternelles, qui sont en TAP en début d'après-midi (13h45 - 14h45) que ce soit pour un temps de sieste ou d'activités calmes.

Les lundis-jeudis-vendredi de 8h30 - 11h45 et 13h45 - 15h30 pour les cours préparatoires et élémentaires, qui sont en TAP de 15h30 à 16h30.

Les mardis : 8h30-11h45 et 13h45 - 16h30 pour tous.

Les mercredis : 8h30 - 11h30.

Cette répartition des TAP sur deux horaires différents, permet de respecter au mieux le rythme biologique des enfants et prend en compte le travail des intervenants sur les deux groupes. Cela évite une rotation permanente des animateurs.

La garderie prend le relais avant et après les horaires scolaires en semaine, de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h45, le mercredi de 7h15 à 8h30 et de 11h30 à 12h30. A partir de 11h30, l'ALSH prend le relais pour les enfants inscrits pour l'après-midi et qui mangent donc à la cantine.

A Davayat, les TAP, la garderie et l'ALSH sont une compétence de la communauté de communes des Côtes de Combrailles, ce qui signifie qu'elle en gère le fonctionnement, en adéquation avec le Projet Pédagogique de Territoire qu'elle a élaboré.

► LES EFFECTIFS :

Cette année, le RPI comprend 129 élèves, 63 à Davayat et 66 à Cellule (139 l'année passée).

Avec le départ des CM2 au nombre de 27 l'année dernière, une fermeture de classe aurait été possible, redessinant de ce fait le schéma de notre RPI. Cependant les effectifs ont été revus à la hausse dès la rentrée de septembre, permettant de sauvegarder les 6 classes. Mais qu'en sera-t-il l'année prochaine ? Avec le redécoupage des nouvelles communautés de communes et la création de Communes Nouvelles, comme c'est le cas pour Cellule qui fusionne avec La Moutade, il n'est pas impossible que, dans un futur plus ou moins proche, il soit nécessaire de réfléchir à l'avenir de notre RPI. C'est un fonctionnement complexe, complexité amplifiée par l'adhésion des deux communes à deux communautés de communes différentes... Appartenir à la même (communauté de communes) faciliterait sans aucun doute bien des choses et assurerait aux élèves les mêmes prestations et services... Mais bon, cela n'est pas encore d'actualité, rien n'empêche de parler à toute éventualité...



► LA CANTINE :

Le restaurant scolaire se trouve dans la salle des associations. Suite à l'étude faite l'année dernière sur la communauté de communes qui

visait à faire l'état des lieux de tous les restaurants scolaires du territoire pour mutualiser les moyens et évaluer les besoins de chaque école, il est prévu sur Davayat de refaire entièrement une salle vouée à cette activité, mais l'échéance n'est pas encore arrêtée.

En attendant, à Davayat, le prestataire reste inchangé (Scolarest). Les repas sont confectionnés par la cuisine centrale de l'école privée Ste Marie de Riom puis livrés en liaison chaude au restaurant scolaire de Davayat.

Un produit BIO est servi par repas, entrée, plat, laitage ou fruit.

Cette année, les repas sont composés de cinq éléments ; A la demande des enfants et de l'équipe encadrante, nous avons réintroduit un laitage ET un fruit et non pas l'un ou l'autre.

Nous avons demandé au prestataire de respecter les rations adaptées aux enfants de 3 à 7 ans afin d'éviter le gaspillage (trop de déchets). Nous avons également demandé l'arrêt de toute pâtisserie lors des repas, considé-

rant que ceux-ci peuvent être réservées au petit déjeuner et au goûter. Nous évitons tous les aliments à base de panure. L'équipe veille à ce que chaque enfant se nour-



risse correctement, si tel n'était pas le cas, les élus en seraient informés et prendraient contact avec les parents de l'enfant concerné. Aucun chantage ni forçage n'est accepté. Dans l'ensemble, les enfants qui fréquentent le restaurant scolaire de Davayat ont bon appétit !

Actuellement le restaurant accueille jusqu'à 60 enfants, de façon plus ou moins régulière, les effectifs du mercredi restant moins importants.

La coupure médiane est de deux heures les jours d'école ce qui assure un vrai moment de déconnexion avec les cours, un temps suffisant pour se restaurer et se défouler dehors.

L'encadrement de ce temps de restauration est assuré par 5 personnes du groupe d'agents qui encadre à l'école et à la garderie.

La cantinière prépare les locaux pour accueillir les enfants, ainsi que les plats contenant les denrées alimentaires afin de les adapter aux plus petits quand cela est nécessaire. Auprès des enfants, les quatre autres agents se répartissent en deux groupes dans les deux salles du restaurant : une salle pour les plus petits qui arrivent en premier pour se restaurer, puis une salle pour les plus grands qui arrivent environ 15 minutes plus tard.

Cela facilite l'organisation et

l'installation des enfants à table. Les agents sont chargés d'accompagner les enfants dans l'acquisition de leur autonomie, de leur faire découvrir la diversité alimentaire en les incitant à goûter les aliments proposés, et veillent au respect de tous dans le cadre de la collectivité.

Il est important de rappeler que les serviettes DOIVENT être fournies par les parents comme détaillé dans le règlement intérieur signé en début d'année. L'absence de serviettes auprès des enfants met parfois les agents en difficulté dans la mesure où ils n'ont pas la possibilité de pallier à ce manque, les obligeant à laisser l'enfant manger sans protection et sans moyen de leur nettoyer le visage à la fin du repas. Nous remercions donc les parents de tenir compte de ces quelques lignes, pour le respect des enfants et des agents qui s'en occupent.

► RAMASSAGE SCOLAIRE :

Le ramassage scolaire au sein du RPI est géré par la commune de Cellule et le conseil Départemental en ce qui concerne la facturation. Les inscriptions au transport scolaire se fait auprès du conseil Départemental, service de la mobilité. Le paiement peut se faire en une fois, par trimestre ou tous les mois sur 10 mois par prélè-



vement automatique. Pour cela l'inscription doit se faire en fin d'année scolaire (juin-juillet) pour l'année suivante. Depuis cette année la tarification solidaire a été instaurée, ce qui signifie que le prix du transport est basé sur les revenus des ménages. Il existe 6 tranches tarifaires correspondant à 6 quotients familiaux différents. L'avis d'imposition doit donc être fourni lors de l'inscription. Dans le cadre de la participation aux frais de transport mis en place l'année dernière par Cellule et Davayat, l'aide

apportée aux ménages a donc été ré-étudiée : elle suivra la logique de la tarification solidaire, à savoir :

Tranche 1 et 2 : les communes verseront 75% de la somme versée au conseil départemental.

Tranche 3 et 4 : les communes verseront 50 % de la somme versée.

Tranche 5 et 6 : les communes verseront 25% de la somme versée.

Ces aides se feront sur présentation d'un justificatif de paiement auprès de votre commune de résidence. A Davayat, c'est le CCAS (centre communal d'action sociale) qui prend en charge le coût de l'aide versée aux familles.

Nous tenons à préciser que la décision de suivre la tarification solidaire a fait l'objet d'un débat au sein de la commission RPI. Fallait-il suivre la logique de la tarification solidaire, ou verser une somme identique à chaque foyer ? Vrai débat politique ... C'est pourquoi si cette décision a été prise pour l'année 2015-2016, elle sera abordée et débattue

chaque année.

Veuillez trouver ci-dessous le tableau des horaires de ramassage pour le RPI.

► RAMASSAGE SCOLAIRE COLLEGIENS :

voir tableau des horaires :

Le ramassage scolaire des collégiens et des lycéens est également assuré par le conseil Départemental. Les élèves du RPI sont orientés vers le collège Michel de L'Hospital de Riom. L'école de Cellule organise conjointement avec ce collège des visites de l'établissement pour les élèves de CM2. Cette initiative est très enrichissante et destressante pour ces élèves, qui passeront du statut de plus grands en primaire au statut de plus petits au collège. C'est un passage important pour ces jeunes, impressionnés par les bouleversements que cela va occasionner dans leur vie d'étudiant. Il est important de souligner ces initiatives mises en place qui permettent aux enfants de découvrir concrètement leur futur établissement, de pou-

voir le matérialiser dans leur tête et donc se l'approprier. De même, lors du jour de la rentrée, l'établissement Michel de L' Hospital n'accueille que les 6ème, afin de leur permettre de se familiariser avec les lieux : ce jour-là le collège leur appartient ! A SAVOIR : le coût du transport scolaire pour les collégiens et les lycéens est également soumis à la tarification solidaire.

► SERVICE MINIMUM

Le service minimum n'a pas été nécessaire depuis quelques années maintenant. Cependant il serait toujours en vigueur en cas de grève au sein de l'Education Nationale, si tous les enseignants étaient en grève.

RAPPEL : Il concerne les enfants scolarisés au sein du RPI, et ne concerne que le temps scolaire, soit de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30. La cantine est parfois assurée pour les enfants scolarisés à Davayat dans la mesure où le personnel n'est pas en grève. Mais pour les enfants scolarisés à Cellule qui bénéficient du service minimum de Davayat, un repas froid doit être fourni, puisqu'il n'est pas possible de facturer des repas pour les enfants non-inscrits au restaurant scolaire de Davayat pour l'année en cours.

Nous souhaitons à tous les élèves du RPI, ainsi qu'à leurs familles, une très bonne Année 2016.

► **COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES :**
Pascal Caillet, Maire
Nathalie Albiisson, Adjointe
Sylvie Jaffeux, conseillère municipale
Christophe Condat, conseiller municipal.

Inscription à l'école

Première étape	
Où ?	En mairie
Quand ?	Inscription définitive avant le 1 ^{er} juillet pour l'année scolaire suivante
Pour qui ?	Les nouveaux inscrits, même s'ils ne fréquentent l'école qu'en cours d'année
Pièces à fournir	Livret de famille Formulaire de radiation pour ceux qui viennent d'une autre école
Deuxième étape	
Où ?	Auprès du directeur ou de la directrice de l'école, sur rendez-vous
Quand ?	Entre le 1 ^{er} et le 30 juin pour l'année scolaire suivante
Pièces à fournir	Autorisation délivrée par Le Maire Livret de famille Carnet de santé Formulaire de radiation pour ceux qui viennent d'une autre école

Micro-crèche « Le jardin des coccinelles »

► Retour sur une première année riche en activités

La micro-crèche « Le Jardin des Coccinelles » a ouvert le 25 août 2014. Depuis un an et demi, les équipes travaillent à l'amélioration continue du service en se formant et en réalisant des activités toujours nouvelles, en adéquation avec l'âge des enfants, tout en assurant leur épanouissement en toute sécurité.

Une année de perfectionnement

Afin d'assurer le bien-être quotidien des enfants, un nouveau prestataire de repas, API, a été choisi à partir de septembre 2015. Sur le plan de la sécurité générale, les mesures d'évacuation en cas d'incendie font actuellement l'objet d'une étude approfondie en lien avec l'agent de prévention intercommunal, afin d'organiser la structure d'accueil dans des conditions de sécurité optimales et former les équipes au protocole d'évacuation.

Les équipes sont également régulièrement formées par des professionnels. Ces formations ont pour objectif la sécurité des enfants, comme la formation aux premiers secours PSC 1 repassée par toute l'équipe début décembre 2015. Elles permettent aussi aux animateurs de proposer de nouvelles activités comme le massage des bébés. Trois séances de formation, dont une ouverte aux parents, ont été réalisées sur cette activité, de septembre à novembre 2015, par Chantal Andrieu, kinésithérapeute.

Des activités diversifiées

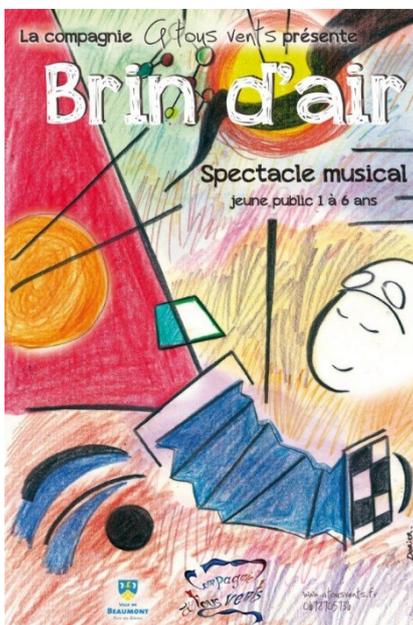
En 2015, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme a lancé l'opération « Au fil des histoires » qui vise à développer, dans les structures d'accueil de la petite enfance, des ateliers bébés lecteurs basés sur la lecture individuelle au sein d'un groupe d'enfants. Dans ce cadre, une conteuse est intervenue une fois par mois sur toute l'année.

Pour les gourmands, des ateliers cuisine sont organisés une fois par mois pour confectionner des gâteaux et fêter les anniversaires des enfants.

Enfin, l'année 2015 s'est terminée par un goûter de Noël convivial avec les parents et par le spectacle de théâtre musical « Brin d'air » interprété par Florian Allaire de la compagnie « A tout vent ».

La micro-crèche en chiffres

- 13 enfants en accueil régulier
- 15 enfants en accueil occasionnel
- Une amplitude horaire **7h30-18h30**
- 4 professionnelles de la petite enfance assurant l'encadrement quotidien (3 agents à temps complet et 1 agent à 67%)
- 1 agent assurant l'entretien des locaux
- 4 titulaires du cap petite enfance assurant l'encadrement de manière plus ponctuelle (mercredis, congés et absences du personnel)



Affiche du spectacle « Brin d'air »



Atelier pâtisserie



Atelier bébés lecteurs



Séance de massage pour les tous petits

Accueil de loisir

TAP :

Des activités ludiques et de découvertes.

En 2015, les enfants inscrits en TAP ont pu participer à de nombreuses animations telles que :

La création manuelle : l'intervenante, Mandelle Besset, a pu proposer aux enfants de travailler sur le livre et l'écriture à travers la calligraphie, la fabrication d'un carnet...

La culture : les différents intervenants du festival Ernest Montpied ont pu faire découvrir les différents arts : la peinture, la photographie, la sculpture, la musique et la découverte de notre territoire.

Le sport : un intervenant du groupement employeur GE SPORTS venait pour initier les enfants à divers sports.

L'association Riomoise d'Astronomie est intervenue 2 fois pour mettre des étoiles dans les yeux des enfants.

L'association de Tir à l'arc a accueilli les enfants pour leur faire découvrir ce sport.

D'autres activités sont proposées par les animateurs : Fabienne, Sylvain, Florence, Luc, Vanessa, Nicolas et Mathilde ainsi que Marie-Pierre (ATSEM) afin de rester en continuité avec les petits.

Pour les maternelles des activités très douces leur sont proposées comme la lecture de conte/histoire, écoute de musique, relaxation ...

ALSH :

Diverses activités ont été proposées aux enfants. Ils ont pu faire diverses sorties : contes, structures gonflables, visites de fermes, visites de château et de forteresse, des randonnées, initiation au rugby, à la sarbacane. Mais aussi des activités avec leurs animateurs.



Ces dernières semaines les enfants fréquentant l'ALSH le mercredi après-midi ont réalisé diverses activités autour du thème de Noël (décoration des vitres, sapin et ourson en peinture, etc.). Ils ont également œuvré à la fabrication des décorations du sapin de Noël de la commune. A cette occasion la municipalité leur a gracieusement offert un goûter.

Toute l'équipe d'animation vous souhaite une bonne année 2016.

Association des Parents d'Elèves des écoles publiques Davayat - Cellule

Nouveau bureau :

Présidente :
Doriane VANSANTEN
Vice Présidente :
Céline RAMBERT
Secrétaire :
Aurélié AGOSTINHO
Vice Secrétaire :
Olivier BOURGOUGNON
Trésorière :
Camille SERRE

Comme chaque année, l'Association APE des Écoles Publiques des Davayat et Cellule s'est remise au travail pour un nouveau planning de manifestations où seront mêlées la joie et la bonne humeur.

Quelques membres du bureau de l'APE ont cédé leur place, nous les remercions de leur investissement dans l'Association.

Nous remercions également tous les parents qui assistent à nos réunions en tant que membres actifs et qui nous aident à la mise en place des manifestations.

Nos projets de cette année :

- Tombola de Noël qui a remporté un grand succès avec un bénéfice net de 1441,10 €.
- le Loto annuel sera reconduit au Dimanche 20 Mars 2016.
- La Kermesse de fin d'année au mois de Juin 2016.

Par ce petit mot nous tenons à remercier les conseillers municipaux des deux communes, les enseignants et tous les parents d'élèves qui nous ont permis d'organiser nos manifestations et de financer les sorties scolaires ou matériels pédagogiques pour nos enfants.

L'association est ouverte à tous les parents, alors n'hésitez pas à venir nous voir, nous donner vos idées, ponctuellement ou régulièrement, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons.

Tous les membres de l'APE vous souhaitent une bonne et heureuse année 2016.

Amicalement, le bureau de l'APE



**Association des Parents d'Elèves
Ecole Publique Marius Pourtier
2 rue Sainte Anne
63200 CELLULE**



Le Relais Assistants Maternels Parents Enfants des Côtes de Combrailles

Le Relais Assistants Maternels (RAM) est un service intercommunal favorisant l'**accueil individuel** des jeunes enfants. Ce service gratuit et neutre est ouvert à l'ensemble des assistantes maternelles agréées du territoire (89 en activité), aux gardes d'enfants à domicile et aux enfants qu'elles accueillent. Les parents disponibles, souvent en congé parental, ou ayant envie de passer du temps avec leur tout-petit sont également les bienvenus.

Des ateliers d'éveil et de socialisation

Les ateliers sont un moment d'échanges et de rencontres entre enfants/enfants mais aussi entre enfants/adultes au sein d'un groupe. Les enfants en contact avec d'autres enfants jouent ensemble, explorent, apprennent des règles de partage, de politesse, développent leur motricité et leur curiosité dans le but de s'épanouir sous le regard bienveillant et sécurisant de l'adulte et d'accéder progressivement à leur autonomie.

Psychomotricité, éveil musical, art plastique, histoires et comptines, et bien d'autres choses sont au programme !

Le RAM : un lieu d'information pour les Parents et les Assistant(e)s Maternel(le)s

Le RAM est aussi un **lieu d'information, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement** des parents ou futurs parents, des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s et des candidats à l'agrément. La responsable du RAM assure des permanences sur rendez-vous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 17h00.

Un planning de l'ensemble des activités du Relais est envoyé à l'ensemble des assistants maternels agréés du territoire ainsi qu'aux parents qui en font la demande au Relais.

Contact : **Viviane PORTIER (actuellement remplacée par Laurène SAVY)**

RAM des Côtes de Combrailles - 6, rue de la Poste
63460 COMBRONDE

04 73 97 36 67

ram@cotesdecombrailles.fr

Le Centre Communal d'Action Sociale

Membres élus :

Pascal CAILLET, Nathalie ALBISSON, Sandrine BERTHON, Richard CHALAYER, Sylvie JAFFEUX, Lucien Le Van

Membres bénévoles :

Yvette PILET, Yolande DELETANG, Nicole CHAMALET, Marie BORDES, Rose-Marie GOUTET

Cette année encore, le CCAS a pris part à plusieurs manifestations :



► Galette des rois

Une dizaine de personnes s'est retrouvée le dimanche 10 janvier 2015 pour partager la galette des rois dans une ambiance conviviale à la salle Pierre Mosnier. Chaque convive est reparti avec un ballotin de chocolats. Pour les personnes qui n'ont pas pu se déplacer, des membres du CCAS les ont rencontrées à leurs domiciles afin d'échanger et de leur offrir un ballotin.



► Vide-grenier

Grâce à la générosité des habitants de Davayat à travers leurs dons, le CCAS a participé au vide grenier organisé par l'ALD le dimanche 10 mai, et a pu récolter quelques fonds, qui contribueront au fonctionnement du CCAS. Ces dons sont toujours les bienvenus tout au long de l'année, qu'il s'agisse de vêtements, d'articles de maison, de jouets, etc. Ils sont à déposer en mairie aux heures d'ouverture. Nous remercions les généreux donateurs par avance.

► **Transport scolaire**

Jusqu'à l'année dernière, les frais liés au transport scolaire au sein du RPI des enfants de la commune étaient pris en char-

ge par le RPI de Davayat/Cellule. Depuis la rentrée scolaire 2014/15, les parents doivent inscrire directement leurs enfants auprès du service « transport scolaire » du Conseil Départemental du Puy de Dôme et s'acquitter des frais auprès de ce même service. Pour l'année scolaire 2014/2015, le CCAS de Davayat a pris la décision d'aider les familles qui en font la demande, à hauteur de 100 euros par enfant inscrit au transport scolaire (tarif unique de 142 euros). Cette aide s'est faite sur présentation d'un justificatif de paiement auprès de la mairie en fin d'année scolaire. Pour l'année scolaire 2015/16, la tarification solidaire du Conseil Départemental s'appliquant au transport scolaire, les tarifs ont évolué en fonction du quotient familial de chaque famille. Le CCAS a décidé de revoir l'aide versée ; elle sera de 75% du tarif des deux premières grilles de tarification, de 50 % pour les deux suivantes et de 25% pour les deux dernières. Cette aide se fera sur présentation d'un justificatif de paiement auprès de la mairie en fin d'année scolaire, soit fin juin pour un remboursement en juillet. Pour tout renseignement supplémentaire, merci de vous adresser au secrétariat de la mairie.



► Soirée théâtrale

La troupe « Les Mabouls déboulent » de Saint Bonnet près Riom a eu la gentillesse de nous présenter gracieusement sa pièce « Rencontres peu ordinaires » le vendredi 25 septembre à 20h30 à la salle des associations de Davayat. Cette représentation de 1h30 a eu un très vif succès. De ce fait, l'initiative sera reconduite l'année prochaine, à la plus grande satisfaction des spectateurs. Le CCAS, au delà de l'organisation logistique, intervient lors de cette

manifestation par l'achat de boissons offertes aux spectateurs à l'entracte, et chaque membre présent confectionne une pâtisserie. L'entrée est gratuite et grâce à la générosité des spectateurs, des fonds ont pu être récoltés.

Nous remercions donc vivement la troupe pour son implication et la qualité de sa prestation.



► Téléthon

Le spectacle organisé par notre village a eu lieu cette année à la maison des associations de Beaugard-Vendon le dimanche 29 novembre 2015. Il fut composé de 3 parties, à savoir, un spectacle de danse : « Christine et Chloé Darnet », une chorale : « Canta Peira » de Volvic, et des chants Celtiques « Vent d'Irlande ». Le CCAS se charge de l'achat des boissons pour la buvette. Les membres du CCAS participent à la mise en place et à la confection des pâtisseries, vendues au profit du téléthon.

► Aide aux personnes

Cette année, le CCAS a eu l'occasion d'apporter une aide à une famille en difficulté financière. N'hésitez pas à rencontrer Mr le maire, ou tout autre membre du CCAS, à votre convenance, si vous vous retrouvez, vous aussi, dans une situation difficile à gérer.

Tous les membres du CCAS vous souhaitent une bonne et heureuse année 2016.

L'Amicale Laïque



En 2015, l'Amicale a reconduit les manifestations habituelles.

Le **29 mars**, la chasse aux œufs pour tous les enfants du village, s'est déroulée à l'espace des Coupades. Après un départ échelonné par âge, chacun a rempli son sac, son panier puis on a ensuite compté les trouvailles de chacun. Les gagnants ont remporté un gros œuf chacun, puis on a partagé le butin....

Le **10 mai**, le vide-grenier dans les rues du Mas a connu un vif succès : il n'y avait plus de places libres, nous avons accueilli 80 exposants ! Le beau temps était de la partie et a contribué à la réussite de cette manifestation. Les promeneurs étaient aussi au rendez-vous et ont honoré la buvette !

Le **19 septembre**, nous avons fêté les 10 ans du « cochon du village ». A l'origine, cette fête de plusieurs habitants du Mas qui se réunissaient sur la place du Mas, a pris avec les années de l'ampleur. Nous sommes environ 120 personnes à nous retrouver. C'est donc pour des raisons d'organisation, de sécurité et d'hygiène que depuis quelques années, elle se tient dorénavant à la maison des associations sous la responsabilité de l'Amicale Laïque, avec l'aide des autres associations du village.

Pour ce 10^{ème} anniversaire, le cochon a été particulièrement bien arrosé !! Une pluie diluvienne s'est abattue vers les 11 heures sur notre commune, causant bien des tourments à nos cuisiniers... Heureusement, nous avons pu prendre l'apéritif dans l'atelier municipal mis à notre disposition par la Mairie et nous avons ensuite partagé ce repas convivial tous ensemble dans la salle. M. et Mme Laurençon ont été chaleureusement remerciés : chaque année, ils offrent la moitié du cochon. Chacun a pu repartir avec un petit souvenir : un verre réutilisable « les 10 ans du cochon » offert par l'Amicale Laïque.

Notre **Assemblée Générale se tiendra le mercredi 20 Janvier à 20h30** salle Pierre Mosnier. A cette occasion, vous pouvez venir nous faire part de vos remarques et bien sûr rejoindre notre équipe de bénévoles que je remercie pour leur soutien et leur engagement tout au long de ces années.

Merci à vous aussi de votre participation lors de nos manifestations et toute l'équipe de l'ALD se joint à moi pour vous adresser pour l'année 2016 tous nos vœux de bonheur et de bonne santé.

Cécile CHOMET

Présidente de l'ALD

Pour nous contacter : aldavayat@gmail.com

Association de pêche privée de DAVAYAT



Avant de tirer le bilan de l'année écoulée, les membres du bureau, les pêcheurs de l'association, se joignent à moi pour vous présenter leurs vœux pour l'année 2016.

L'année 2015 a débuté par notre traditionnelle tripe de l'ouverture de la pêche, nous regrettons que peu de Davayais se soient déplacés, tous ceux qui étaient présents ont pu apprécier notre fameuse tripe concoctée par notre chef cuisinier « néné » qu'ils en soient vivement remerciés !

Nos animations se sont poursuivies par la fête de la pêche qui a eu lieu en juin à l'étang Milou. Les deux concours organisés, enfants et adultes, ont réunis de nombreux participants. Le concours adulte s'est déroulé le matin et celui des enfants l'après midi, nous envisageons de poursuivre de la sorte.

Comme je l'avais mentionné dans le dernier bulletin le concours dames s'est bien déroulé. De nombreuses « pêcheuses » ont su tenir la gaulle avec application. Rendez-vous l'année prochaine !

200 kg de truites arc en ciel ont été déversées dans l'étang et 35 kg dans les 2 ruisseaux. Espérons que le bon état de l'eau favorisera la reproduction. Le Conseil Départemental participe à l'alevinage de nos rivières et nous le remer-

cions.

Notre garde de pêche assermentée, Hélène Montagne, a verbalisé plusieurs indéclicats qui pêchaient en infraction tant dans le Chambaron que dans l'étang Milou. Nous espérons que son action portera ses fruits pour 2016. Vous qui souhaitez vous investir, nous vous accueillerons avec joie ; que vous soyez pêcheur ou non.

Je tiens à remercier M. le Maire et son conseil municipal pour leur soutien et M. Emile Faure, propriétaire de l'étang, sans qui nous ne pourrions disposer d'un cadre idéal à notre activité. Nous remercions également tous les membres qui travaillent d'arrache pied à l'entretien des ruisseaux et de l'étang et à la préparation des manifestations.

Cette année a vu malheureusement la disparition de notre ami Jacques Sol. C'était un passionné de pêche et il était toujours présent pour donner un coup de main.

Le bureau et tous les membres de la pêche se joignent à moi pour présenter à sa compagne Gisèle nos sincères condoléances ainsi qu'à toute sa famille.

En 2016 nous organiserons notre traditionnelle tripe le 07 mars et notre fête de la pêche au mois de juin.

Je tiens à vous renouveler tous mes vœux de santé, de bonheur et de joie à vous et à vos familles pour l'année 2016.

Le président,
Alain Girard

Société de Chasse de Davayat



En cette nouvelle année, la société de chasse de Davayat est heureuse de présenter ses meilleurs vœux aux habitants de la commune. La saison suit son cours.

les meilleures conditions : si bien que du petit gibier tels perdreaux, faisans mais aussi lièvres, se retrouve présent alors que ce n'était plus le cas depuis plusieurs saisons. Ainsi renards,

Après une année 2014 difficile pour la chasse du lièvre, celle-ci a pu reprendre avec un quota de sept lièvres. Deux sangliers ont été prélevés depuis le début de la saison.

La gestion des nuisibles se fait dans

martres, et autres ragondins ont été piégés efficacement et ce travail se poursuit tout au long de l'année au bénéfice des gens de la commune. Il ne faut donc pas hésiter à signaler à la mairie les dégâts occasionnés par ce type de gibier afin d'intervenir le plus rapidement possible.

Nous tenons à vivement remercier notre nouveau piégeur et son équipier qui s'investissent quotidiennement à vérifier l'état des pièges répartis sur la commune.

Le Président,
Jérôme Chevalyre

Cynorhodon 135

► Les fours à chaud

Bilan d'une année d'activité :

Cette année les travaux sur les fours se sont déplacés côté route de Châtel.

L'effondrement partiel du mur Nord Ouest a donc été l'objet de nos travaux.



Nous avons terminé, sur cette partie et également sur le côté Nord, le desouchage non sans mal. Même en enlevant les souche à la main à plusieurs endroits, le mur s'est désappareillé, voire effondré.

Pour reprendre les maçonneries, nous sommes allés rechercher la base du mur, mais point de fondation. Ce tertre a donc été construit sans fondation ce qui peut expliquer l'effondrement partiel suite au creusement de la route de Châtel, la fin d'exploitation des fours, - l'absence d'entretien et enfin la végétation qui s'est installée ont fait le reste.

Nous avons donc repris et bloqué le talus, partiellement dans ce secteur, grâce à l'achat, par la commune, de quatre « gabions » que nous avons remplis. Nous comptons par la suite le végétaliser.

Comme les quatre années précédentes, nous avons reçu un groupe de 12 jeunes bénévoles de cinq nationalités. Ils sont venus nous prêter main forte pendant trois semaines en Août.

En fin de chantier, ils ont convié les habitants, comme en 2014, à un pot de départ sympathique, pendant lequel ils nous ont fait déguster des spécialités de leur pays qu'ils avaient eux-mêmes préparé.

Le seul regret que nous puissions avoir c'est qu'il aura fallu que le chantier se termine pour qu'il y ait un réel contact entre eux et la population du village.

Ces échanges sont toujours très enrichissants, ils permettent la rencontre de cultures différentes et participent à une meilleure compréhension de l'autre. Actuellement, nous en avons bien besoin dans ce monde où il y a tant de haine et tant de violence.

A la suite des tristes événements de Paris, nous avons reçu de leur part des messages de soutien et de solidarité qui nous ont profondément touchés.

Nous ne saurions trop encourager les jeunes Davayaires à participer, eux aussi, aux chantiers en France et à l'étranger. Pour ceux qui seraient intéressés, contactez la délégation Concordia Auvergne au 04 73 90 65 66.

Les bénévoles de CYNORHODON sont preneurs de toutes les bonnes volontés qui ont un peu de temps à consacrer à la restauration du petit patrimoine local. Nous travaillons en général le vendredi matin à partir de 9 h, quand le temps le permet. Il nous arrive également de travailler plusieurs jours d'affilés (rarement quand même), comme au mois de septembre cette année. L'ambiance est

des plus conviviale. Il y a aussi quelques casse-croûtes. N'hésitez pas à nous rejoindre !!!!

Des questions ? Des contacts :

A Morin 04.73.63.59.17. / J.L. Fabre 06.82.78.22.57.

► Marche :

La section marche a vu cette année son effectif renforcé par l'arrivée de marcheurs supplémentaires. La technique est maintenant bien rodée : en fin de semaine un mail vous donne le circuit du lundi, les points de rendez vous possibles, les horaires et le temps approximatif de la balade qui dépend bien sûr de la difficulté et de la tchatche !!!



A titre d'exemple voici le mail pour le 16/11 avec en sus la carte du parcours :

Marche du lundi 16/11 :

Bonsoir à toutes et à tous,

Départ parking église de Davayat à 13h45 ou rendez-vous à 14h15 au parking à l'entrée du bourg de CHAPDES-BEAUFORT place du Séquoia pour le chemin Fais Art.

Bon dimanche à lundi.

Yvette

Si vous êtes intéressés (es) contactez Yvette au 04 73 63 32 64 pas trop tôt le matin !!! Merci.

2015 se termine malheureusement comme elle avait commencé, dans le sang et les larmes, à Paris en particulier, mais également dans tous les coins de la planète. Nous nous inclinons devant toutes ces victimes des fanatismes de toutes sortes. Nous nous sentons solidaires de leurs blessures physiques et morales. Nous formons les vœux pour que 2016 soit une année où la paix prenne le pas sur les guerres et que ceux qui nous gouvernent aient réellement conscience de la fragilité de notre planète. Nous voulons le croire.

Bonne et Heureuse Année à tous les Davayaires.

Du neuf à l'office de tourisme des Combrailles !

► Nouveau site internet adapté à toutes les formes de support.

- **Une interface plus attractive**, avec de nombreux visuels, et dès la page d'accueil, un accès ciblé pour notre cœur de clientèles (famille, rando), la mise en avant des actualités, **des animations phares du territoire, de notre page Facebook...**

- **Nouveauté ! La réservation en ligne**

Il est maintenant possible de disposer d'une visibilité supplémentaire pour la réservation des séjours. Un module de réservation en ligne pour les hébergements ou les activités est accessible dès la page d'accueil

- **Le lien vers les réseaux sociaux**, pour pousser plus loin l'internaute dans la découverte de la destination, et le partage après séjour ou pour **vous habitants des Combrailles** pour nous faire partager vos découvertes, vos photos ou vos animations...

<https://www.facebook.com/Office-de-Tourisme-des-Combrailles-442703939176373/>

- **Une carte interactive**, qui affiche les offres et permet de faire des recherches.

- **Des recherches plus affinées** : des idées de séjours, « Il pleut, que faire »....

► Marchez, randonnez, baladez-vous dans les Combrailles !

Après la publication des 10 premières fiches randonnées, 5 nouvelles fiches complètent la collection : Montcel, Saint-Pardoux, Joze-rand, Bromont-Lamothe et Blot-l'Église.

Elles sont en vente au prix de 1 € dans vos bureaux de tourisme.

► Découvrez les richesses des Combrailles d'une manière ludique et originale : le géocaching

À faire en famille une **chasse au trésor** nouvelle génération !

Le Geocaching consiste à rechercher des «caches». Celles-ci sont des petits contenants dissimulés dans la nature qui sont géo-référencés sur un site internet officiel : www.geocaching.com.

Un circuit de randonnée itinérante : Escapade nature et sportive !

2 jours de randonnée liberté, des gorges de la Sioule au contrefort de la chaîne des Puy...

L'office de tourisme vous propose un séjour clé en main, suivez sur 2 jours l'itinéraire de 49,5 km avec portage de bagages, nuit dans des hébergements insolites (cabanes, lodges...), soirées bien-être, relaxantes en jacuzzi ou bain norvégien.

► Une équipe à votre service ! Venez nous voir !

- **Besoin d'une connexion internet**

Les bureaux de tourisme permanent disposent d'une connexion wifi gratuite.

- **Des petits cadeaux à faire, visitez notre espace boutique**

Livres sur les Combrailles ou l'Auvergne, fiches patrimoine, mugs, magnets, jeu des 7 familles....

La boutique c'est aussi la **billetterie**, avec la vente des billets Vulcania, Lemptégy, Veygoux, Panoramique des Dômes ou des billets pour des spectacles ou des concerts.

Associations : Pourquoi pas une excursion dans les Combrailles ?

Notre service commercialisation vous propose des journées ou des demi-journées organisées à votre goût. Retrouvez nos propositions sur : www.tourisme-combrailles.fr

► Les projets 2016

- **Développement des activités de pleine nature : création d'un circuit itinérant à VTT**

En partenariat avec les communes, les communautés de commune des Combrailles et la ligue d'Auvergne de cyclotourisme, l'office de tourisme proposera en 2016 un circuit itinérant à VTT d'une semaine. L'objectif est de créer un produit d'appel pour valoriser le territoire en matière de VTT. Cette offre est à destination des individuels ou des clubs de VTT. Elle sera en place au printemps.

- **La randonnée connectée**

La randonnée est la première demande d'activité. L'office de tourisme crée une application randonnée, accessible sur vos tablettes et smartphones, en ligne au printemps.

- **Des boutiques plus attractives**

Nos bureaux vont multiplier les offres de produits en vente dans les boutiques et réaménager les espaces.



Syndicat Intercommunal d'Assainissement Morge et Chambaron

Les Communes, dans le cadre de leur compétence « assainissement eaux usées » sont chargées de définir et de mettre en place la collecte et le traitement des eaux usées dans le respect des normes en vigueur. Dès 1976, onze Communes dont DAVAYAT se sont regroupées au sein d'un syndicat auquel elles ont confié cette compétence. Une station de traitement a donc été construite sur la Commune des Martres sur Morge ainsi qu'un réseau de transfert sur lequel sont raccordés les réseaux de collecte des Communes.

Après de nombreuses années de bon service cet équipement n'a plus la capacité de traiter le volume d'eau usée que nous produisons.

Le SIAMC vient donc de signer un marché avec la société AQUALTER pour la construction d'une nouvelle unité de traitement, sur le même site, d'une capacité de 16 500 équivalents habitants. Ce marché s'élève à 6 167 600 euros. Les études et travaux annexes indispensables portent le montant total des dépenses à 6 430 020 euros.

L'Agence de l'eau Loire Bretagne nous a accordé une très importante aide sous forme d'une subvention de 3 392 247 € et d'une avance remboursable sur 15 ans à taux 0% de 1 130 749 €. Le Conseil Départemental complète cette aide par une subvention de 1 279 133 euros. Les 630 000 euros environ restant feront l'objet d'un prêt bancaire.

Grâce à l'engagement très important de nos partenaires, le syndicat peut financer le solde sans augmenter les tarifs au-delà de la révision contractuelle des prix avec Alteau et Semerap tout en continuant de moderniser et compléter nos réseaux.

Au premier janvier 2019, date à laquelle se termine le contrat de concession, le Syndicat retrouvera son autonomie avec une station neuve et une dette estimée à seulement 1 500 000 euros soit une annuité d'environ 130 000 euros pendant les 13 ans restantes. Le bon financement obtenu pour la construction de la station nous permet d'envisager sereinement une stabilisation du coût de l'assainissement et même probablement une diminution à partir de 2019.

MERCI à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et au Conseil Départemental qui nous permettent, grâce à leurs aides, d'aborder l'avenir avec CONFIANCE.

BONNE ANNEE A TOUS !

Le Président

Michel CHAMALET



Œuvrant pour les personnes âgées de plus de 60 ans et leur entourage, dans une mission de service public, le CLIC Riom Limagne Combrailles vous délivre tout type d'informations concernant les services existants, les dispositifs d'aides possibles, les structures pouvant vous accueillir, mais aussi les actions collectives et événements auxquels vous pourriez participer sur votre commune et ses environs.

Au-delà de sa mission d'information, le CLIC peut vous accompagner dans vos démarches administratives, au sein de ses locaux, par

téléphone, ou en se rendant à votre domicile. Un professionnel peut également se déplacer chez vous pour évaluer vos besoins et définir les interventions nécessaires à votre maintien à domicile dans les meilleures conditions (intervention d'un service d'aide à domicile, d'un service de soins infirmiers, d'un médecin généraliste, mise en place du portage de repas...). Le CLIC se charge alors de prendre contact avec tous les professionnels et de mettre en place l'accompagnement dans sa globalité.

Le CLIC Riom Limagne Combrailles prévoit égale-

ment des actions collectives et événements pour votre bien-être, avec entre autres des ateliers prévention, et des moments d'échange et de partage.

N'hésitez donc pas à joindre le CLIC :

Services entièrement gratuits

CLIC Riom

Limagne Combrailles

73 rue Lafayette

63200 Riom

Tel. : 04 73 33 17 64

clic.riom.limagne.combraille@wanadoo.fr

site Internet :

www.clic-riom.fr



*Pour toutes vos questions en matière de projet immobilier,
de vente ou location de logement, de travaux d'amélioration, dans l'individuel ou la copropriété*

Demandez des conseils d'experts avant d'agir !

Contactez le guichet unique, neutre et indépendant

**Agence Départementale d'Information
sur le Logement / Espace INFO ÉNERGIE
du Puy-de-Dôme**

Par courrier, courriel, téléphone, à la **Maison de l'Habitat** (Clermont-Ferrand)

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30, sauf le lundi matin.

Des **permanences juridiques** sont assurées dans cinq villes du département :

- **AMBERT** : Le 4^e mercredi de chaque mois, de 10h à 12h et de 13h30 à 16h.
- **COURNON** : Les 2^e et 4^e vendredis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **ISSOIRE** : Les 2^e et 4^e jeudis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **RIOM** : Les 1^{er} et 3^e mercredis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **THIERS** : Les 1^{er} et 3^e vendredis de chaque mois, de 14h à 17h.

ADIL 63



Maison de l'Habitat
129, avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND
04 73 42 30 75 -contact@adil63.org
www.adil63.org

Téléthon 2015

TELETHON 2015

« LE COMBAT DES PARENTS, LA VIE DES ENFANTS »

C'est un combat que nous menons régulièrement à Davayat, depuis une vingtaine d'années, avec diverses animations.

* **TOMBOLA** : En 2015, nous avons vendu 77 carnets de tombola, (68 en 2014), qui ont rapporté la somme de **1.155 €**. Tous les tickets qui se terminent par le chiffre 4 sont gagnants.

* **SPECTACLE** du dimanche 29 novembre à la salle des associations de Beauregard-Vendon :

- Danse avec la compagnie Christine et Chloé DARNET
- Musique celtique avec VENT D'IRLANDE
- Chant avec la chorale « CANTA PEIRA » de VOLVIC.

Nous avons collecté la somme de **1.004 €**.

* **BRIOCHES** : Samedi 5 décembre, avec un temps clément, une douzaine de volontaires ont distribué les traditionnelles brioches pour la somme de 687.20 €.

* **COLLECTE DE BOUCHONS** : Aidez-nous à participer plus largement à cette collecte en vue du financement de chiens d'assistance, d'éveil et d'accompagnement social pour personnes avec handicap moteur, d'enfants atteints de troubles autistiques ou polyhandicapés, personnes âgées. Un simple défi :

TOUJOURS PLUS DE BOUCHONS.

32.000 bouchons recyclés = 64 tonnes de bouchons
= 13.600 € = 1 chien éduqué !

À Davayat, cette année, 101 kg ont été ramassés contre 75 kg en 2014.

Vous pouvez déposer vos sacs devant l'atelier municipal.

* **MARCHE** : Le produit de toutes nos actions sur Davayat, soit 2.846.20 € ont été remis sur le site de Combronde par le groupe de marcheurs qui, cette année, s'est largement étoffé. Ceci dit, le soleil était de la partie.

Nos efforts, conjugués, ont été récompensés, puisqu'à minuit, la somme de **145.290 €** a été annoncée sur le site de Combronde (131.608€ en 2014).

UN GRAND MERCI à tous ceux qui nous ont permis d'organiser et réussir ce téléthon :

- ° les habitants de Davayat,
- ° les différents groupes qui ont assuré gracieusement le spectacle,
- ° la municipalité de Beauregard-Vendon pour le prêt de la salle,
- ° le C.C.A.S. de Davayat
- ° les personnes qui ont aidé à la distribution des brioches.

RENDEZ-VOUS les 2 et 3 DECEMBRE 2016 et devenez bénévoles du TELETHON. Engagez-vous quelques heures pour soutenir les malades et leur famille qui ont encore besoin de nous, c'est un projet qui nous concerne tous.

BONNE ANNEE ET BONNE SANTE A TOUS,
l'équipe des bénévoles de Davayat.



Informations utiles

GENDARMERIE17
 POMPIERS 18/112
 URGENCES SAMU15
 URGENCES CHU 04 73 75 00 50
 DOCTEUR 04 73 63 50 26
 INFIRMIERS 04 73 97 11 35
 04 73 97 30 38
 AMBULANCES 04 73 38 49 97
 TAXI 04 73 97 56 86
 URGENCE DEPANNAGE ELECTRICITE
 08 10 33 30 63
 URGENCE DEPANNAGE GAZ
 08 10 43 30 63

Déchetterie de Châtel-Guyon

Chemin de la Croix des Roberts

Tél : 04 73 83 38 00

Du 1er mai au 31 octobre

le lundi de 14h à 18h45

du mardi au samedi

de 9h à 12h et de 14h à 18h45

Du 1er novembre au 30 avril

le lundi de 14h à 16h45

du mardi au samedi



Mairie
 19, rue du Mas
 63200 DAVAYAT

Téléphone : 04 73 63 39 96

Télécopie : 04 73 63 50 51

Courriel : mairie.davayat@wanadoo.fr

Bulletin municipal Davayat - Le Mas

Directeur de la publication : Pascal Caillet

Ont contribué à ce numéro : Nathalie Albisson, Jean-Louis Fabre, Christophe Condat, Michel Chamalet, Laurent Chomet, Nathalie Gay, Nicole Granet, Monique Caillet, Lucien Lê Van, les membres du CCAS, les associations, la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles, et le secrétariat.

Crédit Photos : Commune de Davayat, Communauté de Communes des Côtes de Combrailles, Nathalie Gay, Nathalie Albisson, Jean-Louis Fabre, Sophie Leclanché, Pascal Caillet.

Reproduction : Chaumeil, Clermont-Ferrand